
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Lundi 14 avril 2025, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. James Berclaz-Lewis (remplacé par M^{me} Cecilia Zaugg), M. Simon Brandt, M. Ahmed Jama (remplacé par M. Durão Francisco), M^{me} Paule Mangeat (remplacée par M. Luis Vazquez), M. Alain Miserez (remplacé par M. Roger Gaberell), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (remplacée par M. Jean-Marie Mellana), M^{me} Bineta Ndiaye (remplacée par M. Jérôme Gasser), M. Gazi Sahin et M^{me} Salma Selle.*

Assistent à la séance: *M^{me} Christina Kitsos, maire, M. Sami Kanaan, vice-président, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M^{me} Frédérique Perler et M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 3 avril 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour lundi 14 avril, mardi 15 avril et lundi 5 mai 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'attendais cette deuxième partie de soirée parce que je voulais, au nom du bureau, féliciter toutes les personnes qui ont participé à cette élection (*ndlr: élection des Conseils municipaux du 23 mars 2025 dans le canton de Genève*), qu'elles aient été élues ou non. C'était un grand moment d'une forte intensité pour tout le monde, donc bravo à celles et ceux qui ont fait campagne, bravo à celles et ceux qui l'ont gagnée, aux membres de l'exécutif et du Municipal. Au nom du bureau, on voulait vous dire bravo, que vous soyez élus ou non. Bravo pour cette campagne. (*Applaudissements.*) Nous reprenons notre ordre du jour avec les urgences...

4. Motions d'ordonnancement.

La présidente. Sans surprise, nous commençons par la première motion d'ordonnancement. (*Brouhaha.*) Tout à fait, ce n'est pas une blague, nous avons repris... Je vais me saisir du petit bouton pour inviter les gens à venir dans cet hémicycle...

La première motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1880 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Livia Zbinden, Maryelle Budry, Christian Zaugg, Sacha Camporini, Gazi Sahin, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer, Cecilia Zaugg, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Charles-Antoine Kuszli, Alpha Oumar Dramé, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Thimothée Fontolliet, Jérôme Gasser, Christel Saura, Melete Solomon-Kuffom, Pascal Holenweg et Amanda Ojalvo: «Appel à une action immédiate et concrète en faveur des populations civiles palestiniennes affectées par le conflit, dans le respect du rôle historique et humanitaire de la Ville de Genève». Je donne la parole à M^{me} Brigitte Studer pour nous en parler pendant une minute.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, vous le savez toutes et tous, la situation pour la population civile palestinienne de Gaza et en Cisjordanie est catastrophique. Les mots nous manquent, me manquent pour exprimer toujours et encore l'inacceptable, face aux restrictions d'accès à l'aide humanitaire, face à l'insécurité, aux menaces quotidiennes, à la mort de secouristes, de journalistes, de beaucoup de femmes et de toujours plus d'enfants, au non-respect du droit international. On peut, face à cette réalité, avoir un sentiment d'impuissance et se demander ce que peut faire la Ville.

Une pétition signée par plus de 10 000 personnes a été déposée au Conseil municipal et au Grand Conseil. Les commissions des pétitions pourront les traiter mais ça prendra du temps, un temps qu'on n'a pas, qu'on n'a plus. C'est pour cette raison que nous vous proposons cette motion, en accord avec la femme palestinienne qui a lancé cette pétition. Merci d'accepter de traiter en urgence cette motion qui appelle à une action immédiate et concrète. Merci de votre soutien. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1880 est acceptée par 30 oui contre 9 non (14 abstentions).

La présidente. Cette motion sera donc traitée demain soir en deuxième partie de soirée. La deuxième motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1857. Je passe la parole à M. Florian Schweri une minute pour présenter l'urgence.

M. Florian Schweri (S). Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous le savez, la mobilité est une préoccupation importante à Genève, et le pont du Mont-Blanc est une infrastructure clé de cette mobilité. Or, ce pont devra être rénové et stabilisé d'ici la fin de la décennie et, dans le même temps, les plans cantonaux prévoient la mise en place d'un tram sur ce pont.

La motion que nous avons déposée déjà en janvier et que nous vous demandons de renvoyer aujourd'hui en urgence vise la coordination des différentes phases de travaux. Il s'agit d'étudier en même temps la rénovation du pont et les travaux qui seront nécessaires pour faire passer le tram afin d'éviter de faire deux fois les études, mais il s'agit aussi de coordonner les institutions impliquées, la Ville de Genève et le Canton. D'autres objets ont été déposés concernant le pont du Mont-Blanc, vous le savez; nous souhaitons donc renvoyer cette motion à la commission des travaux et des constructions afin qu'elle y soit étudiée simultanément pour que nous coordonnions nous aussi nos travaux.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1857 à la commission des travaux et des constructions est acceptée par 45 oui contre 8 non (1 abstention).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1879. Je donne la parole... roulement de tambour... à M. Sormanni pour une minute.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que ça ne mange pas de pain de renvoyer cette motion à la commission des finances. Elle va s'ajouter à toutes les discussions que nous avons déjà car on s'aperçoit qu'il est absolument nécessaire aujourd'hui, alors que la ville de Genève est à feu et à sang de tous les côtés, que l'on fasse attention à nos commerçants et à nos artisans en ville. C'est la raison pour laquelle je vous invite à renvoyer cette motion à la commission des finances et à donner un signal supplémentaire à ce qui se dit, à ce qui se fait et à ce qui va encore se faire.

Aujourd'hui, on ne peut plus se dispenser de prendre en considération les commerçants. On a vu lors de certains travaux, notamment ceux de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA), que les Chemins de fer fédéraux avaient indemnisé, que l'Etat avait indemnisé les commerçants qui subissaient les travaux. Mais la Ville de Genève, absolument rien. (*Brouhaha.*) Elle n'indemnise pas lorsqu'elle fait ses propres travaux d'aménagement. Je pense qu'on ne peut plus se passer de le faire aujourd'hui. Il faut faire en sorte de trouver des solutions raisonnables qui permettent de sauver les commerçants genevois. Je vous invite donc à renvoyer cette motion à la commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1879 à la commission des finances est acceptée à l'unanimité (61 oui).

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1869. Je donne la parole à M. Matthias Erhardt pour une minute.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons déposé cette motion au début du mois de février pour que la Ville de Genève se dote d'une politique proactive d'acquisition de logements. C'était alors un projet important mais pas forcément urgent. Mais après, à la mi-mars, nous avons appris qu'un immeuble s'était vendu à Champel pour un prix très intéressant de 150 millions de francs alors qu'il était estimé à près de 230 millions. Cet exemple nous a montré que, si la Ville avait été à ce moment-là au profit d'une politique d'achat de biens immobiliers pour les mettre à la disposition des habitantes et des habitants de la ville de Genève, on aurait pu faire une très bonne affaire. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui de renvoyer cette motion en urgence à la commission du logement.

Il ne s'agit pas de voter rapidement un texte mais d'étudier tous les éléments qui doivent être pris en considération. C'est la raison pour laquelle l'étude en commission nous paraît nécessaire.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il faut la renvoyer aux finances!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1869 à la commission du logement est acceptée par 52 oui contre 13 non.

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1881 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Ruzanna Tarverdyan, John Rossi, Nadine Béné, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Pierre de Bocard, Fabienne Aubry-Conne, Patricia Richard, Aurélien Borgeaud, Roger Gaberell, Fabienne Beaud, Oana Cotoi et Jean-Luc von Arx: «Aidons les commerçants de la rue de Carouge». Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. Cette motion fait écho à la pétition P-535, qui a récemment été étudiée par la commission des pétitions concernant les commerçants de la rue de Carouge, qui sont évidemment un peu paniqués au vu des travaux prévus par la Ville. Il convient de pouvoir, ce soir, les rassurer avec cette motion. Elle demande que la Ville recense rapidement tous les commerçants exerçant sur les rez-de-chaussée de la rue de Carouge qui seront impactés par les travaux, et évidemment également que des discussions aient lieu avec le Canton et les Services industriels de Genève (SIG) pour envisager des procédures d'indemnisation. C'est une chose que nous ne pouvons en effet, nous, envisager seuls de notre côté. Cette procédure d'indemnisation doit se faire de concert avec le Canton et les SIG.

Afin de donner déjà un signal positif et de montrer notre soutien aux commerçants de la rue de Carouge, le Parti libéral-radical demande donc que ce texte soit traité en urgence, et c'est pourquoi il demandera le vote de la discussion immédiate demain soir afin que l'on puisse renvoyer cet objet au Conseil administratif demain soir aussi.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1881 est refusée par 38 non contre 25 oui (5 abstentions).

La présidente. Cette proposition ne sera pas traitée demain soir. Elle reste donc dans l'ordre du jour.

Motion: permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc

5. Motion du 15 janvier 2025 de M^{mes} et MM. Florian Schweri, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Amanda Ojalvo, Manuel Zwysig et Olivier Gurtner: «Permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc» (M-1857)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le pont du Mont-Blanc constitue une infrastructure clé pour la mobilité dans le canton de Genève. Or, à l'approche de sa rénovation majeure prévue d'ici à la fin de cette décennie, une opportunité essentielle s'offre à nous pour inscrire cette structure dans une vision durable et cohérente de la mobilité urbaine. Cette motion vise à garantir que les travaux à venir prennent en compte la possibilité du retour du tram sur le pont, un projet inscrit dans les plans de l'Office cantonal des transports (OCT) et indispensable à l'évolution de notre réseau de transports publics.

Un impératif de cohérence et d'anticipation

Les travaux prévus sur le pont du Mont-Blanc seront d'une ampleur significative et auront pour objectif de prolonger sa durée de vie pour les décennies à venir. Si ces travaux sont réalisés sans prévoir le passage futur du tram, cela entraînerait la nécessité de nouvelles interventions structurelles coûteuses et perturbantes, remettant en question la planification à long terme et compromettant notre capacité à répondre rapidement aux défis de la mobilité.

Répondre aux enjeux climatiques et urbains

Face aux défis posés par le dérèglement climatique et la congestion croissante dans notre ville, le report modal vers des modes de transport plus durables est une priorité incontournable. Le retour du tram sur le pont du Mont-Blanc permettrait non seulement de réduire la dépendance au trafic motorisé individuel, mais aussi de renforcer une offre de transport public efficace et attractive, répondant aux besoins de la population genevoise.

Une opportunité à ne pas manquer

Intégrer la préparation au retour du tram dans les travaux de réfection représente une opportunité unique d'aligner cet investissement majeur avec les objec-

¹ *Mémorial* 182^e année: Annoncée, N° 38, p. 6388. Motion d'ordonnement, N° 52, p. 8806.

Motion: permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc

tifs de mobilité durable du Canton. Cela implique de concevoir une infrastructure qui permette l'ajout du tram sans nécessiter de modifications structurelles ultérieures, minimisant ainsi les coûts et les perturbations pour la population.

Pour toutes ces raisons, cette motion invite le Conseil administratif à étudier la réfection du pont de sorte que la construction ultérieure du tram puisse être réalisée sans grands travaux supplémentaires, voire à inclure directement cette perspective dans les travaux planifiés. Une coordination étroite avec le Canton sera essentielle pour mener à bien cette démarche.

Considérant:

- la nécessité de gros travaux sur le pont du Mont-Blanc d'ici à la fin de la décennie¹;
- le fait que ces travaux seront censés permettre de profiter du pont pour le demi-siècle suivant;
- que la reprogrammation de gros travaux avant cette échéance sera non seulement politiquement difficilement acceptable mais représenterait en plus un coût financier important et des désagréments notoires;
- qu'une réfection du pont qui ne permettrait pas le passage du tram sans travaux structurels repousserait le retour de celui-ci de nombreuses décennies, peut-être même d'un demi-siècle;
- que le dérèglement climatique et l'encombrement de notre ville exigent un report modal du trafic individuel motorisé aux transports publics (et à la mobilité active);
- que ce dernier ne peut se faire sans offre de transports publics cohérente et efficace;
- que la reconstruction du tram sur le pont du Mont-Blanc figure dans les options d'étude de l'OCT selon l'article cité ci-dessus,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la réfection du pont de sorte que la construction ultérieure du tram puisse se faire sans gros travaux sur la structure du pont, voire à l'intégrer dans les travaux à venir;
- à se coordonner avec le Canton dans ce but.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des travaux et des constructions.)

¹ <https://www.tdg.ch/geneve-le-pont-du-mont-blanc-saffaisse-dans-le-rhone-155715071522> (consulté le 15 janvier 2025)

Motion: pas de taxe d'empiètement du domaine public
pour les commerces impactés par des travaux

6. Motion du 17 mars 2025 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Gabriela Sonderegger et Jean-François Albanesi: «Pour des mesures de sauvegarde du commerce genevois» (M-1879)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la multiplication anarchique des travaux en Ville de Genève et les nuisances qu'ils génèrent notamment pour les nombreux commerces genevois;
- que la planification approximative des travaux, ainsi que l'absence de règles compensatoires pour permettre d'indemniser les commerçants lésés, imposent d'apporter des mesures pour combler le vide;
- qu'il est déraisonnable de faire payer aux commerçants et aux restaurateurs la vue sur un chantier;
- de la même manière qu'il n'est pas proportionnel pour la Ville de faire payer une taxe aux commerçants pour des procédés et enseignes publicitaires rendus illisibles en raison de travaux publics;
- que la Ville doit bien se garder de réaliser des profits excessifs sur le dos des commerçants, y compris toute tentative inconvenante d'enrichissement illégitime;
- que d'exempter les commerces genevois de taxes, émoluments et autres redevances confiscatoires en période de travaux est la mesure de sauvegarde la plus simple et efficace,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- renoncer à la taxation des empiètements sur ou sous le domaine public municipal de la Ville de Genève pour les commerces directement impactés par des travaux, et ce pendant toute la durée du chantier;
- appliquer cette exemption par analogie à l'ensemble des procédés publicitaires et enseignes autorisés attenants aux commerces visés par la présente mesure;
- entreprendre des pourparlers avec le maître d'ouvrage des travaux effectués afin d'obtenir des indemnités pour les pertes de chiffre d'affaires.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des finances.)

¹ *Mémorial* 182^e année: Annoncée, N° 50, p. ?. Motion d'ordonnancement, N° 52, p. 8806.

Motion: élaborer une stratégie d'acquisition de logements
en dehors du périmètre du droit de préemption

7. Motion du 5 février 2025 de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Livia Zbinden, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Valentin Dujoux, Laurence Corpataux, Bernard Delacoste, Omar Azzabi et Alpha Oumar Dramé: «Pour une politique proactive de la Ville de Genève sur le plan du logement» (M-1869)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le logement est un droit. Toute personne y a droit, il fait partie des droits fondamentaux garantis par exemple par la Constitution genevoise (rs GE A 2 00, art. 38) ou encore par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (RS 0.103.1, art. 11, al. 1). La Ville de Genève dispose historiquement d'un important parc de logements. Par ailleurs, depuis 1955, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) joue un rôle important dans la création et la mise à disposition de logements abordables.

Nonobstant cette politique engagée, le marché du logement ne permet pas de garantir une offre suffisante pour répondre à la demande importante engendrée par la croissance économique. Ainsi, les loyers parfois exorbitants pèsent lourd sur les budgets des ménages, notamment ceux à faibles revenus. La classe moyenne² aussi se trouve de plus en plus dans une situation difficile pour assumer les loyers du marché libre.

Il s'avère qu'il existe aujourd'hui, plus que jamais, un manque de logements abordables et stables qui se situent entre le logement social (LUP, HLM, etc.) et le marché soumis à la spéculation qui, faute de cadrage efficace par le législateur fédéral, ne cesse de prendre l'ascenseur.

De notre point de vue, une collectivité publique comme la Ville de Genève doit réagir par tous les moyens à sa disposition pour atténuer les effets néfastes d'un laisser-aller irresponsable qui permet la spéculation avec un bien de première nécessité.

Considérant:

- le manque notoire de logements abordables sur le territoire de la Ville de Genève;

¹ *Mémorial* 182^e année: Annoncée, N° 42, p. 7167.

² Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, la classe moyenne comprend toutes les personnes vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu brut équivalent compris entre 70% et 150% du revenu brut médian

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fir/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/classe-moyenne.html>

Motion: élaborer une stratégie d'acquisition de logements
en dehors du périmètre du droit de préemption

- le rôle historique de la Ville de Genève comme pourvoyeuse de logements, activité par ailleurs bénéfique autant pour les locataires que pour la municipalité;
- que toutefois le parc locatif de la Ville de Genève ne représente que 5% des logements sur son territoire, ce qui limite son champ d'action;
- l'art. 2 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (rs GE I 4 05), qui invite les communes à se doter d'une politique générale d'acquisition de terrains et de bien fonds immobiliers;
- le fait que cette même disposition clarifie qu'outre le droit de préemption dont l'exercice est soumis à des conditions strictes, les communes disposent de la possibilité d'achat de gré à gré;
- l'urgence et la capacité pour la Ville de Genève de contribuer à l'existence de logements abordables en plus grand nombre,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à élaborer, dans les meilleurs délais, une stratégie d'acquisition de logements en dehors du périmètre du droit de préemption;
- à prendre langue avec l'Association des communes genevoises (ACG) et le Canton pour la mise en place d'une telle stratégie sur l'ensemble du territoire genevois;
- à étudier la pertinence du développement d'une stratégie semblable pour les locaux commerciaux, en particulier pour soutenir les acteurs associatifs, culturels et agroalimentaires de proximité.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission du logement.)

La présidente. Nous en avons terminé avec les urgences. Je vous rappelle le déroulement de cette deuxième partie de soirée... Nous avons prévu un point fixe ce soir pour traiter des rapports de la commission du règlement. Nous allons donc traiter comme prévu maintenant le point 24 de notre ordre du jour, le rapport PRD-201 A/PRD-321 A. C'est un point important que nous devons traiter. Après, nous ferons les rapports traités sans débat puis nous traiterons ensuite le point 7, la proposition PR-1683.

8. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:

- le projet de délibération du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, María Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez et Gazi Sahin: «Modification du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève: création d'une nouvelle commission permanente Agenda 21» (PRD-201 A)¹;
- le projet de délibération du 23 janvier 2023 de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Manuel Zwyszig, Amar Madani, Marie-Agnès Bertinat, Gazi Sahin et Delphine Wuest: «Refonte des commissions du Conseil municipal» (PRD-321 A)².

1^{er} avril 2025

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le projet de délibération PRD-201 a été renvoyé à la commission du règlement le 26 janvier 2022. Le projet de délibération PRD-321 étant apparu peu après, il a été décidé lors de la séance du 5 avril 2023 de les traiter conjointement et de confier les rapports à une seule commissaire.

Le projet de délibération PRD-201 d'abord, puis ce dernier avec le projet de délibération PRD-321 ont été étudiés lors des séances des 23 mars et 6 avril 2022, sous la présidence de M. Amar Madani; du 5 avril 2023, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini; du 17 avril 2024, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Ces projets de délibérations ont également été étudiés sous la présidence de M^{me} Livia Zbinden en commission et sous-commission les 13 et 20 novembre et 4 décembre 2024 ainsi que les 22 janvier, 19 février et 5 et 19 mars 2025. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} et M. Daniel Zaugg, Camelia Benelkaid, Caroline Pascal-Suisse, Patricia Brita Leitao, Sabrina Bouraoui, Eloïse Vibert et Marie Carrillo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

¹ *Mémorial* 179^e année: Développé, N° 37, p. 5428.

² *Mémorial* 180^e année: Développé, N° 44, p. 5848.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(PRD-201)

Considérant que:

- les sujets d’écologie, d’égalité et de diversité ne touchent pas qu’un département et mériteraient d’être traités de manière transversale;
- que les textes concernant ces sujets ne manquent pas et surchargent actuellement certaines commissions, notamment la commission des finances et la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication;
- la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité sont des priorités politiques largement soutenues;
- aucune commission existante n’est adaptée pour traiter des questions d’écologie, d’égalité, de diversité, de développement durable et qui concernent plusieurs domaines d’action de la municipalité;
- la commission Agenda 21 avait un rôle à jouer et que sa disparition a causé plus de torts que de bénéfices à la municipalité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 10, alinéa 1, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu l’article 114, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L’article 115, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève daté du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 115, alinéa 1 (*nouvelle teneur*)

¹ Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l’aménagement et de l’environnement;
- commission des arts et de la culture;
- commission de la cohésion sociale et de la jeunesse;

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

- commission des finances;
- commission du logement;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication;
- commission des sports;
- commission des travaux et des constructions.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(PRD-321)

Exposé des motifs

Plusieurs débats ont eu lieu entre des conseillers municipaux de tous les bords politiques, concernant la refonte des commissions du Conseil municipal.

C'est notamment dans la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication que les débats ont été intenses.

La répartition actuelle des différentes commissions poursuivait un but de simplification par département, mais elle est maintenant dépassée.

Afin de pouvoir s'orienter sur un travail plus efficace et plus équilibré entre les commissions, une refonte est nécessaire.

Considérant:

- l'article 115, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal;
- le décalage des objets traités entre les différentes commissions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 115, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission de l'aménagement et du logement;
- commission de l'environnement et des espaces verts;
- commission des arts et de la culture;
- commission de l'information, de la communication, de l'Agenda 21 et de la transition numérique;
- commission de la cohésion sociale et de la jeunesse;
- commission des finances;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité, du domaine public et des sports;
- commission des travaux et de la construction.»

Séance du 23 mars 2022

Audition de M^{me} Annick Ecuyer, auteure du projet de délibération PRD-201

M^{me} Ecuyer expose son souci de traiter dans une commissions dédiée un certain nombre de sujets liés au Service Agenda 21 (A21) qui sont actuellement traités dans diverses commissions. Beaucoup de sujets sur l'égalité se retrouvent à la commission des finances (CF) ou à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) de façon aléatoire. La commission Agenda 21 discutait anciennement tant des questions écologiques que des questions égalitaires et des droits humains. Ces sujets sont désormais regroupés dans une politique commune au sein de la Ville de Genève et le travail de ce service fait l'objet d'un rapport annuel qui n'a pas vraiment de commission attitrée. Il y aurait a priori du travail pour cette commission, à voir l'ordre du jour de la prochaine séance du parlement qui est chargé de 20 sujets liés à l'écologie, et d'une dizaine d'autres liés aux réfugiés ou aux droits humains, une autre dizaine liée à l'égalité et enfin deux sujets plus spécifiques liés aux personnes LGBT. Si tous les sujets liés à l'écologie étaient retirés, cela ferait 22 points qui pourraient être traités dans le cadre d'une commission spécialisée.

Elle ajoute que les sujets traités par le Service A21 sont des préoccupations pour sa génération mais aussi pour les plus récentes, qui sont devenues importants avec le problème de la guerre en Ukraine mais aussi avec les différents mouvements tels que #MeToo. Ce serait dommage à son sens de mettre de côté ces sujets ou de les traiter dans d'autres commissions.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il n'y a pas là une contradiction étant donné que ces sujets de sociétés transversaux peuvent justement être traités au sein de plusieurs autres commissions en même temps. Il ajoute que l'art. 125 al. 4 du règlement du Conseil municipal (RCM) autorise le renvoi d'un même objet à plusieurs commissions lorsque celui-ci a un aspect transversal. Il ne voit pas quel serait l'avantage étant donné que la CCSJ traite déjà des questions d'égalité.

M^{me} Ecuyer répond qu'il s'agirait pour l'Agenda 21 de revenir sur une politique générale.

Un commissaire rappelle qu'ils viennent de voter en plénière en faveur d'un instrument permettant de réaliser un examen périodique sur ces thématiques et demande si ce vote n'enlève pas de la substance à ce projet de délibération.

M^{me} Ecuyer répond que la discussion risque de ne se faire qu'en plénière sans échanges préalables sur une vision politique.

Un commissaire voudrait connaître la date de la création de cette commission, sa durée de vie et la raison de sa suppression.

M^{me} Ecuyer n'a pas de réponse.

Une commissaire lui répond que cette commission a été créée en 2004, qu'elle l'a présidée, que sa mère, M^{me} Hélène Ecuyer, l'a présidée également et qu'elles étaient d'accord toutes les deux pour dire qu'avec la création du Service A21 et la signature des accords d'Aalborg par M^{me} Salerno cette commission avait accompli sa mission.

M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), les informe que la commission Agenda 21 a existé de 2004 à 2011.

M^{me} Ecuyer répond qu'elle n'a pas forcément la même vision que sa mère. La première idée par rapport à cette commission serait d'aborder des sujets liés à l'égalité ainsi que des questions LGBT, car aucune commission ne traite directement de cela.

Une commissaire souligne que, depuis que la Ville a décrété l'urgence climatique, il lui semble que ces problématiques globales sont déjà reprises dans chacune des commissions existantes.

Discussion

Une commissaire propose de voter cet objet car M^{me} Barberis et M. Gomez ont déjà été auditionnés et ont répondu que ce serait complexe d'ajouter une

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

commission, que chaque commission traitait déjà des problèmes écologiques ou d'égalité.

Une commissaire propose l'audition de M. Gomez.

L'audition de M. Gomez est acceptée par 10 oui (1 UDC, 4 S, 1 MCG, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 non (2 PLR, 2 PDC).

Suite à ce vote, une commissaire serait plutôt d'avis de demander l'avis écrit de M. Gomez, car il avait déjà été auditionné pour un sujet similaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 6 avril 2022

M^{me} Roch-Pentucci rapporte que le SCM a envoyé la question par écrit à M. Gomez.

Le président propose de reporter ce point dans l'attente de cette réponse.

La commission accepte cette proposition.

Séance du 22 septembre 2022

Réponse écrite de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), datée du 7 septembre 2022

«Le précédent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2018 laissait entrevoir un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 voire 2 degrés si des mesures concrètes n'étaient pas prises. Il était aussi à prévoir que les villes devraient jouer un rôle important dans la transition écologique et énergétique étant donné que plus de la moitié des habitants et des habitantes de notre planète vivent aujourd'hui en milieu urbain; d'ici 2050, deux habitant-e-s sur trois vivront au sein de ce même milieu. En 2022 est paru le troisième volet du sixième rapport du GIEC, qui détaille une trajectoire de +3,2 degrés si rien de plus n'est fait pour endiguer nos émissions de gaz à effet de serre. Dans ce laps de temps, le Conseil municipal a déclaré l'urgence climatique et la Ville s'est dotée d'une Stratégie climat, qu'elle traite dans le cadre d'une Délégation à la transition écologique – seule délégation du Conseil administratif qui regroupe les cinq membres de l'Exécutif, le sujet étant non seulement transversal mais surtout extrêmement important. Il avait été dit dans le cadre du traitement du projet de délibération PRD-200 (transformé en motion M-1618) qu'instituer une commission de la transition écologique aurait pour avantage que le Conseil municipal

puisse se saisir au mieux des enjeux relatifs au dérèglement climatique, notamment et par exemple ceux altérant la santé de nos citoyennes et citoyens (pollution lumineuse, îlots de chaleur, etc.), mais aussi ceux ayant trait à la biodiversité (perte d'habitats, corridors biologiques, etc.). Il avait aussi été dit qu'une telle commission aurait l'avantage de pouvoir s'emparer de la Stratégie climat de la Ville et de la mettre en adéquation avec le plan financier d'investissement, qui doit nécessairement être passé au crible de l'urgence climatique. L'objectif de cette commission pourrait également être de se projeter trente ans plus tard, selon la méthodologie «future design» du professeur japonais Tatsuyoshi Saijo (cf. rapport PRD-200 A). Cependant, des arguments contraires ont également été avancés, comme le fait que ces sujets sont déjà traités à l'heure actuelle par d'autres commissions. L'énergie, la végétalisation/arborisation, la mobilité, la rénovation du patrimoine bâti, l'égalité et la lutte contre les discriminations, l'environnement et la biodiversité ou encore le numérique font en effet partie du champ des thématiques traitées quotidiennement par les commissions. Les membres du Conseil municipal ont également évoqué l'aspect chronophage de créer une nouvelle commission. Pour finir, c'est bien évidemment au Délibératif qu'il revient de savoir comment s'organiser au mieux pour traiter des enjeux cruciaux – et même vitaux – qui s'annoncent et qui sont déjà là. A ce stade, ajouter une strate à l'architecture de la gouvernance du Délibératif semble prématuré. En effet, la séance de présentation de la Stratégie climat à l'ensemble des membres du Conseil municipal dans les semaines à venir devrait renseigner sur ses besoins. Après la tenue de cette séance, on devrait aussi mieux savoir si des regroupements doivent être opérés au sein des différentes commissions. Enfin, la lumière sera faite sur l'éventualité d'aller plus loin en matière de formation sur les enjeux relatifs au climat.»

Séance du 5 avril 2023

Un commissaire indique que le projet de délibération PRD-201 date de l'ancienne législature. M^{me} Ecuyer a été entendue et les déterminations du magistrat chargé de l'Agenda 21 ont été reçues. A l'ordre du jour, il y a un projet de délibération, le projet de délibération PRD-321, qui demande une refonte complète des commissions du Conseil municipal, dans lequel les auteurs du projet indiquent que l'Agenda 21 serait compris dans une des commissions, de sorte qu'il suggère de suspendre les travaux et d'intégrer cette réflexion dans le projet de délibération PRD-321.

Vote

La proposition de lier le traitement du projet de délibération PRD-201 et du projet de délibération PRD-321 est acceptée par 8 oui (1 LC, 4 S, 2 Ve, 1 EàG) et 6 abstentions (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 LC, 1 Ve).

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

Lors de la séance suivante, il est demandé un vote de confirmation de la liaison des deux objets précités et de la désignation d'une seule personne pour le rapport.

Vote

La demande de lier le traitement des projets de délibérations PRD-321 et PRD-201 est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 2 PLR, 1 MCG).

La présidente indique qu'il y a un travail très conséquent à faire sur cette problématique des commissions. Il y a toute une réflexion autour de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), qui avait été initiée par M. Pierre Maudet à l'époque, comme expliqué par M. Kanaan. Il souhaiterait proposer soit de faire un petit groupe d'un membre par parti politique, qui se rendraient à l'extérieur pour en discuter sur une après-midi, soit de réunir la commission du règlement (CR) pour ne parler que de ça.

Un commissaire indique que son parti salue ces propositions et qu'ils sont plutôt favorables à la première proposition, c'est-à-dire une délégation avec un représentant par groupe.

Un commissaire pense que l'idée d'avoir une délégation qui travaille là-dessus est utile. Il relève qu'un groupe est déjà constitué et peut déjà travailler là-dessus, c'est le Bureau.

La présidente n'est pas favorable à l'idée d'une délégation au Bureau.

Un commissaire indique que la CR s'occupe du règlement et il ne s'agit pas de déléguer encore quelque chose au Bureau qui s'occupe déjà de l'organisation au quotidien.

Un commissaire trouve plus intéressant de faire une sous-commission de la CR, plutôt que de confier cela au Bureau, qui par ailleurs a déjà la possibilité de faire des propositions directes ou indirectes.

Un commissaire indique être favorable à une sous-commission, et il serait bien de lister les objectifs à atteindre en faisant cette refonte au préalable ainsi que la manière de les réaliser, afin de discuter à chaque réunion pour savoir s'ils ont été atteints.

M^{me} Roch-Pentucci pense que, s'il est décidé de partir avec une sous-commission, le travail effectué pourra être rémunéré.

La présidente ajoute que c'est un travail de commission, simplement il serait décidé qu'une seule personne par groupe y travaillerait. Il demande aux commissaires si cette proposition leur conviendrait.

Vote

La proposition de créer une sous-commission constituée d'une personne par groupe politique est acceptée par 12 oui (4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC).

Séance de la sous-commission du règlement (SCCR) du 13 novembre 2024*Composition de la sous-commission*

M. Pascal Altenbach (UDC)

M^{me} Laurence Corpataux (Ve)

M. Pierre de Boccard (PLR)

M. Ahmed Jama (S)

M. Alain Miserez (LC)

M^{me} Livia Zbinden (EàG)

Résumé des décisions prises en SCCR

La présidente rappelle les éléments clés de la réflexion: les commissions transversales maintenues sont la commission des finances (CF), la commission du règlement (CR), la commission des travaux et des constructions (CTC) et la commission des pétitions (CP); les commissions thématiques maintenues sont la commission des arts et de la culture (CARTS), la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) et la commission des sports (CS). Il reste à résoudre le problème de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) et de la commission du logement (CL).

Séance de la SCCR du 20 novembre 2024*Vote*

La demande de créer un commission Agenda 21 est refusée par 4 non (1 PLR, 1 EàG, 1 MCG, 1 LC) contre 1 oui (Ve) et 1 abstention (UDC).

Séance de la SCCR du 4 décembre 2024

L'exercice est fait par la sous-commission de déterminer si les commissions ainsi réajustées permettent de traiter tous les objets de l'ordre du jour. L'exercice est concluant.

Séance du 22 janvier 2025

La présidente rappelle que trois séances ont été consacrées à ces deux objets afin d'avoir une réflexion large. Certaines commissions sont surchargées tandis que d'autres sont peu sollicitées. Parmi les commissions existantes, certaines ont une vocation transversale, comme la CR et la CF, et certains ont une vocation plus spécifique.

Lors de la première séance, un premier vote a été effectué: ne pas tout modifier, mais partir des commissions existantes et analyser leur fonctionnement. Il a été décidé de maintenir les commissions transversales (CR, CF, CTC et CP), ainsi que les commissions thématiques (CARTS, CCSJ et CS). En revanche, des réflexions sont posées sur les commissions problématiques comme la CSDOMIC (les thèmes sont disparates), la CAE et la CL (commissions peu sollicitées).

Lors de la deuxième séance, le débat s'est concentré sur la place de l'Agenda 21. Ce dernier, avec ses thématiques larges et dispersées, ne justifie pas la création d'une commission spécifique.

Concernant la CL, la question du logement en ville a été jugée comme une thématique trop restreinte. La possibilité d'avoir des commissions ad hoc a été évoquée. Ce sont des commissions qui se forment sur des thématiques spécifiques, éventuellement la transition numérique. Au sein de la CSDOMIC, il est pertinent de regrouper l'ensemble des éléments liés à l'espace public. La communication et la police en font partie intégrante, tandis que la transition numérique relèverait plutôt d'une commission ad hoc.

Lors de la troisième séance, l'approche a été plus fonctionnelle: un ordre du jour du Conseil municipal a été utilisé pour classer les objets selon la commission qui doit les traiter. Certaines commissions, comme la CL et la CSDOMIC, sont finalement moins sollicitées.

Un commissaire a suggéré la création d'une commission par magistrat, mais cela s'est avéré compliqué. Le principal problème réside dans la gestion du budget et des comptes, mais un magistrat doit intervenir dans plusieurs commissions et travailler avec différentes personnes. La sous-commission ne va donc pas dans ce sens. Ce commissaire souligne l'importance de ces réflexions et estime qu'il ne faut pas avoir peur de supprimer une commission si nécessaire. Il évoque un possible rapprochement entre la CS et la CL, tout en précisant que la question du nom reste à définir. Il met également en avant la charge de travail de la CTC, qui est souvent très sollicitée et dont les séances se terminent tard. Il insiste sur le fait que l'agenda ne diminuera pas et propose d'envisager que la commission siège deux jours par semaine sans relevée.

La présidente trouve cette proposition intéressante et va se diriger vers la fusion de deux commissions et éventuellement la création de commission ad hoc.

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

Elle précise que la commission ad hoc est une commission spécialisée, mais qui n'a pas besoin de se réunir en permanence.

Un commissaire rappelle que la commission ad hoc existe déjà dans le règlement. Il demande si la commission ad hoc sera une commission comprenant toujours les mêmes membres ou si elle sera reconstituée à chaque séance avec des membres différents selon les objets.

La présidente répond que les détails de la commission ad hoc n'ont pas encore été abordés.

M^{me} Roch-Pentucci souligne qu'en juin il y aura également un changement de magistrats et de dicastères. Elle insiste sur l'importance de finaliser cette réflexion avant juin, car il n'est pas possible de savoir qui sera élu et tout risque de repartir de zéro. Elle rappelle que cet objet doit être voté au plus tard lors de la dernière plénière de la législature, mais elle ajoute qu'avec le délai référendaire de quarante jours il est déjà presque trop tard pour espérer finaliser ce processus à temps.

Séance de la SSCR du 19 février 2025

La présidente met aux voix le vote sur le principe de renommer la commission du règlement en commission des règlements, qui traitera également des questions de ressources humaines.

Vote

La sous-commission accepte, par 6 oui (1 EàG, 1 Ve, 1 S, 1 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), le principe de renommer la commission du règlement en commission des règlements, qui traitera également des questions de ressources humaines.

Séance de la SSCR du 5 mars 2025

M^{me} Roch-Pentucci explique qu'elle a réalisé un rétroplanning: si la proposition est votée à la séance de la CR du 19 mars, la proposition sera à l'ordre du jour du Conseil municipal de la session d'avril. Si le vote est positif au Conseil municipal, l'affichage a lieu le 25 avril et le délai référendaire s'étend jusqu'au 16 juin. Cette chronologie intervient après le début de la législature. Elle observe que l'art. 10 LAC prévoit que les commissions permanentes sont nommées pour la durée de la législature. Elle indique avoir adressé une demande au Service des affaires communales (SAFCO) afin que le délai soit fixé au 1^{er} août 2025. A défaut, elle a proposé d'attendre la fin de la première année législative, soit le

1^{er} juin 2026, ou, en dernier recours, d'attendre le 1^{er} juin 2030 lors de la modification de la législature.

Séance du 19 mars 2025

La présidente reprend les points qui ont été discutés en sous-commission. Elle rappelle que le projet de délibération PRD-201 concernant l'Agenda 21 regroupe des sujets disparates, et qu'il ne sert à rien de créer une commission pour cela. La sous-commission propose donc de refuser ce point.

Concernant le projet de délibération PRD-321, deux thèmes ont été abordés: d'une part, la pertinence des commissions existantes et, d'autre part, la question de leur nomenclature.

La commission du logement (CL) est jugée inutile, car les sujets qu'elle traite relèvent plutôt de la commission du règlement (CR). La sous-commission propose donc de supprimer la CL.

Concernant les questions liées aux règlements, notamment celui de la Gérance immobilière municipale (GIM) et du logement, la sous-commission propose de remplacer la «commission du règlement» par «commission des règlements», ce qui permettrait des réunions plus fréquentes et traiterait tous les objets liés aux règlements.

Un commissaire précise toutefois que, pour le règlement concernant les ressources humaines, les dossiers touchant directement le personnel de la Ville relèvent de la commission des finances (CF).

Concernant la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE), la sous-commission a constaté que cette commission traite de l'aménagement et non de l'environnement. Ce terme est confus, car il évoque également la durabilité. Elle propose de retirer le terme «environnement»; cela deviendrait la commission de l'aménagement urbain (CAMU), en référence à l'environnement urbain.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) deviendrait la commission de la cohésion sociale (CCSO).

Un commissaire souligne que cette nouvelle nomenclature permet d'éviter toute confusion avec la commission des sports (CS).

La présidente précise que la jeunesse est une étape de vie parmi d'autres incluses dans le département concerné. Il n'y a donc pas de raison de focaliser sur la jeunesse. Ainsi, la dénomination de la commission de la cohésion sociale est plus représentative de l'ensemble du travail du département.

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

La commission des sports (CS) et la commission des finances (CF) restent inchangées.

La commission des pétitions (CP) et la commission des arts et de la culture (CARTS) restent également telles quelles.

La commission des travaux et des constructions (CTC) reste aussi inchangée. Toutefois, elle précise qu'il existe un problème de surcharge: des objets y sont parfois envoyés alors qu'ils devraient être traités d'abord dans d'autres commissions, notamment les crédits d'étude. Ces derniers devraient directement être envoyés aux commissions spécialisées afin de s'assurer que le projet corresponde à l'usage et au public concerné.

Un commissaire rappelle que le bureau et la plénière ont également le droit d'envoyer les crédits d'étude dans la commission de leur choix.

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) perdra la partie «IC» et deviendra la CSDOM, car la thématique informatique ne fait pas partie des thématiques traitées dans cette commission, qui concerne l'espace public.

Une commissaire ajoute qu'une commission ad hoc peut être mise en place pour les thématiques traitant de l'information et de la communication. Elle explique que les grandes demandes de financement pour le renouvellement du matériel informatique arrivent tous les trois ans. Lorsqu'il s'agit d'outil métier des département concernés, cela se dirige plutôt dans les commissions concernées.

Un commissaire précise que le Service des espaces verts (SEVE) sera également intégré dans la CAMU, qui se concentrera sur l'aménagement du territoire. La CTC interviendra lorsque les travaux importants sont en cours, notamment lorsqu'on commence à creuser.

Un commissaire remarque que, dans la plupart des villes et cantons, il existe peu de commissions fixes, mais de nombreuses commissions ad hoc qui permettent de réunir des personnes ayant des compétences spécifiques dans le domaine.

M^{me} Roch-Pentucci précise que la notion de commission ad hoc ne change rien au fonctionnement actuel. Il s'agit simplement d'une proposition déjà prévue dans le règlement, remise à l'ordre du jour, et utilisée plus souvent selon les besoins.

Un commissaire demande si, lors de la première session, la répartition des commissaires dans les commissions actuelles sera décidée puis une nouvelle répartition aura lieu en août.

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

La présidente confirme. Elle rappelle qu'il faut partir du principe que les commissions existantes couvrent l'ensemble des objets. Même lorsqu'il s'agit de questions informatiques, il est important de se demander quel est le but du texte soumis. Cela oblige à une réflexion approfondie sur la pertinence et l'affectation des sujets, plutôt que de créer systématiquement des commissions ad hoc à tout-va. Elle précise que ces propositions n'entraînent pas de bouleversements majeurs, mais plutôt des ajustements cohérents. L'article unique du projet de délibération PRD-321 comprenant des suggestions concernant la composition des commissions permanentes, elle propose de voter des amendements sur chaque «invite» de cet article, puis de voter en bloc l'ensemble du projet de délibération PRD-321.

Votes

Remplacer «commission de l'aménagement et du logement» par «commission de l'aménagement urbain (CAMU)»

L'amendement est accepté par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente met aux voix la deuxième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission de l'environnement et des espaces verts». Elle propose de supprimer cette «invite», car cette commission n'a aucune raison d'être puisque les espaces verts sont traités dans la CSDOM et la CAMU.

Supprimer l'«invite» «commission de l'environnement et des espaces verts»

L'amendement est accepté par 12 oui (1 EàG, 3 PS, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente met aux voix la troisième «invite» de l'article unique du PRD-321: «commission des arts et de la culture» Elle propose de conserver cette «invite».

Conserver l'«invite» «commission des arts et de la culture»

L'amendement est accepté par 12 oui (1 EàG, 3 PS, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente met aux voix la quatrième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission de l'information, de la communication, de l'Agenda 21 et de la transition numérique». Elle propose de supprimer cette commission.

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

Supprimer l'«invite» «commission de l'informatique, de la communication, de l'Agenda 21 et de la transition numérique»

L'amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (S).

La présidente met aux voix la cinquième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission de la cohésion sociale et de la jeunesse». Elle propose de renommer cette «invite» «commission de la cohésion sociale (CCSO)».

Remplacer «commission de la cohésion sociale et de la jeunesse» par «commission de la cohésion sociale (CCSO)»

L'amendement est accepté par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente met aux voix la sixième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission des finances» Elle propose de conserver cette «invite».

Conserver l'«invite» «commission des finances»

L'amendement est accepté par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S).

La présidente met aux voix la septième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission des pétitions» Elle propose de conserver cette «invite».

Conserver l'«invite» «commission des pétitions»

L'amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 2 PS, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (S).

Un commissaire rappelle que la commission dispose, selon l'art. 80, al. 1 du RCM, de la compétence de renvoyer un sujet vers une autre commission si nécessaire.

La présidente met aux voix la huitième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission du règlement» Elle propose de modifier cette «invite» par «commission des règlements».

Remplacer «commission du règlement» par «commission des règlements»

L'amendement est accepté par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente met aux voix la neuvième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission de la sécurité, du domaine public et des sports» Elle propose de modifier cette «invite» par «commission de la sécurité et du domaine public (CSDOM)».

Remplacer «commission de la sécurité, du domaine public et des sports» par «commission de la sécurité et du domaine public (CSDOM)»

L'amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (S).

Un commissaire propose que les questions numériques soient traitées dans une commission dédiée à cette thématique. Il s'agit d'un enjeu important et il estime qu'une commission qui ne traite pas de cette thématique à part entière montre que le Conseil municipal ne la met pas dans ses priorités. La présidente rappelle que la CSDOMIC avait été créée pour suivre les sujets portés par M. Maudet. Elle constate que cela n'a pas fonctionné, car les sujets traités sont trop disparates. C'est pour cette raison que la refonte ne propose pas des commissions en fonction des magistrats ou magistrates. Elle suggère donc de le traiter dans le cadre d'une commission ad hoc.

La présidente met aux voix la dixième «invite» de l'article unique du projet de délibération PRD-321: «commission des travaux et de la construction». Elle propose de modifier par «commission des travaux et des constructions».

Remplacer «commission des travaux et de la construction » par «commission des travaux et des constructions»

L'amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente indique que toutes les commissions proposées dans le projet de délibération PRD-321 ont été votées. Elle procède au vote de la commission à ajouter. Ainsi, elle propose d'ajouter la «commission des sports».

Ajout de la «commission des sports»

L'amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 PS, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S).

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

La présidente procède ensuite au vote concernant l'amendement de l'intégralité du PRD-321.

Amendement concernant l'intégralité du projet de délibération PRD-321

L'amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

M^{me} Roch-Pentucci propose un amendement concernant l'article 2 afin de fixer une entrée en vigueur au 1^{er} août 2025.

Une commissaire interroge sur le choix de cette date et demande pourquoi ne pas retenir le 1^{er} juin 2025. M^{me} Roch-Pentucci explique que, si le vote a lieu en avril au Conseil municipal, il faut tenir compte de l'affichage officiel et du délai référendaire qui court jusqu'au 16 juin 2025. Il n'est donc pas possible de rendre la décision rétroactive. Elle ajoute qu'une modification pendant l'été permettrait de redemander les listes des commissaires et, d'un point de vue administratif, de redistribuer correctement les objets entre les commissions avant la rentrée d'août.

Une commissaire observe que cela reviendrait à nommer des commissaires dans une commission qui n'existerait plus, comme pour la CL.

La présidente répond qu'il n'y a pas de changement fondamental, à l'exception de la CL, pour laquelle il faudra redistribuer les objets. Fondamentalement, il ne s'agit que d'un changement de nom, sans modification de la nature des objets traités.

Un commissaire précise que, pour les séances qui précèdent le changement de nom, la présidence ou le bureau devra annoncer d'ici fin juin, lorsque des renvois en commission se font, et que cette décision ne vaut que tant que le dispositif réglementaire des commissions n'a pas été modifié.

La présidente procède au vote sur le projet de délibération PRD-201, relatif à la création d'une commission Agenda 21, en précisant que la sous-commission propose de rejeter ce projet de délibération.

Vote

Le projet de délibération PRD-201 est refusé par 11 non (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

En conclusion

Le projet de délibération PRD-201 est refusé par la CR.

Le projet de délibération PRD-321 est accepté par la CR.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-321 AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 115, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«¹ Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission de l'aménagement urbain (CAMU);
- commission des arts et de la culture (CARTS);
- commission de la cohésion sociale (CCSO);
- commission des finances (CF);
- commission des pétitions (CP);
- commission des règlements (CR);
- commission de la sécurité et du domaine public (CSDOM);
- commission des travaux et des constructions (CTC);
- commission des sports (CS).

—***—

La présidente. Ces points ont été traités ensemble à la commission du règlement et aussi en sous-commission pour faire le travail. Je vois que c'était un point fixe à 20 h 45... Quel timing! Vraiment, c'est bien, parfait. La présidence de commission a été assurée par M. Amar Madani, M^{me} Uzma Khamis Vannini, M. Pierre de Boccard et M^{me} Livia Zbinden, qui ne prennent pas la parole... On passe donc tout de suite au rapport de M^{me} Kraft-Babel. On vous écoute, Madame Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse (PLR). Merci, Madame la présidente. Je ne vous ferai pas l'affront de vous décrire tout ce qui est rapporté dans ce rapport puisque vous l'avez bien sûr tous lu. Globalement, il s'agit de traiter deux objets que la commission a estimé plus rationnel d'étudier ensemble en nommant une seule rapporteuse pour les deux objets. Il y a d'une part la question de savoir

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

si on voulait avoir à nouveau une commission permanente Agenda 21, un projet de M^{me} Annick Ecuyer principalement, et le calendrier a fait, d'autre part, qu'on a traité en même temps un autre objet qui parlait de la refonte des commissions.

Douze séances ont été consacrées à ces deux objets. Ça nous a amenés à la conclusion que, pour traiter ce sujet correctement, ne pas se perdre dans de trop longues discussions et être plus efficaces, il fallait dans un premier temps créer une sous-commission avec une personne par parti. Cette sous-commission a donc permis avec un membre par parti d'avancer sur des propositions très concrètes pour la suite de nos travaux. Alors rassurez-vous, il n'y a pas de révolution dans le travail qui a été fait. Je dirais que c'est plutôt un toilettage de notre manière de fonctionner.

Dans un premier temps, la proposition de ressusciter la commission Agenda 21 a été rejetée par la commission. Cette commission avait pour but de donner une impulsion à notre municipalité, en particulier au Conseil administratif, pour que des actions concrètes soient vraiment entreprises par notre municipalité. Elle a siégé de 2004 à 2011, et ce plénum et les commissaires qui y ont siégé, dont j'ai fait partie – je l'ai même présidée – avaient estimé en 2011 que leur travail avait été accompli. D'une part le Service Agenda 21 – Ville durable existe et il fonctionne, d'autre part les engagements d'Aalborg ont été signés par M^{me} Salerno. Si bien que l'impulsion qu'on avait donnée à l'époque avait abouti; ces enjeux étaient désormais entre les mains des services et du Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle il ne nous a pas paru utile de refaire ce qui avait été fait. On peut être satisfait que les travaux de cette commission aient abouti en leur temps.

Je vous rappelle la composition de cette sous-commission: pour l'Union démocratique du centre, M. Pascal Altenbach, pour les Verts, M^{me} Laurence Corpataux, pour le Parti libéral-radical, M. Pierre de Bocard, pour le Parti socialiste, M. Ahmed Jama, pour le Mouvement citoyen genevois, M. Amar Madani, pour le Centre, M. Alain Miserez et, pour Ensemble à gauche, M^{me} Livia Zbinden.

J'en viens maintenant aux propositions qu'ils nous ont faites. Il y a un premier changement qu'il convient de relever, que vous avez tous relevé, c'est que la commission du logement à laquelle vous venez de renvoyer un objet n'existerait plus, si vous votez en faveur de cette proposition. La raison en est tout simplement que celle-ci traite davantage de règlements que de questions de logement. Pour traiter des règlements, celui de la Gérance immobilière municipale (GIM) en particulier, eh bien, il suffira de passer par la commission du règlement, laquelle s'intitulerait désormais «commission des règlements». Ça, c'est la première proposition.

La commission de la cohésion et de la jeunesse changerait légèrement de nom. Elle devient simplement «commission de la cohésion sociale», considérant que la jeunesse n'est qu'une partie du parcours de vie. La commission s'occupant

finalement de sujets allant de la crèche jusqu'à quasiment la mort – même tout à fait si on pense au Service des pompes funèbres –, on ne voyait en effet pas de raison de citer une tranche d'âge plutôt qu'une autre. Cette commission s'appellerait désormais la commission de la cohésion sociale.

Certaines commissions ne changeront pas de nom. La commission des sports reste la commission des sports, la commission des finances reste bien sûr inchangée, la commission des pétitions reste la commission des pétitions, la commission des arts et de la culture reste la commission des arts et de la culture. La commission des travaux et des constructions reste également inchangée.

Quant à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la CSDOMIC, elle perdrait son «IC». Nous avons estimé en effet que l'informatique ne peut être étudiée que dans une seule commission, l'informatique étant finalement au service de tous les départements. Il est donc prévu à ce stade que les questions d'informatique soient traitées dans les commissions dédiées aux politiques du département concerné.

Par ailleurs, la commission de l'aménagement et de l'environnement ne s'appellera plus «aménagement et environnement», car c'est un terme beaucoup trop vague, mais simplement commission de l'aménagement. (*Ndlr: la commission a rajouté le mot «urbain».*) Voilà les gros changements.

Il y a encore une nouveauté qui n'en est pas vraiment une, c'est qu'une commission ad hoc pourra en tout temps être réunie de la manière dont vous voudrez l'organiser; c'est à voir dans les groupes, au bureau, en plénum. Comme dans plusieurs municipalités au fond, on réunit une commission spécialisée dite ad hoc, par sujet, par thématique importante avec des personnalités qui puissent être plus compétentes sur le thème concerné. Cela permet une plus grande dynamique. Ce sont des commissions qui ne sont pas permanentes, qui commencent à un moment, qui se terminent à un autre et qui permettent plus de souplesse. On propose donc neuf commissions à la place de dix, à quoi s'ajoute cette commission ad hoc pour remplir des missions particulières.

La commission du règlement a donné un avis parfaitement favorable à cette proposition qui a été acceptée à la majorité des membres présents avec une abstention du Parti socialiste. La non-résurrection, j'ai envie de dire, de la commission Agenda 21 a tout simplement été refusée. Voilà pour le résumé de nos travaux.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Ce n'était pas facile à résumer, donc merci pour ce résumé. J'ouvre le premier débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la

demandent. Nous ne sommes pas en débat accéléré. Vous avez donc cinq minutes par intervention. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Qu'est-ce que vous êtes généreuse, subitement!

La présidente. Je vous en prie, je vous en prie...

M. Daniel Sormanni. C'est nouveau, ça vient de sortir...

La présidente. Mais non! J'ai toujours été généreuse, Monsieur Sormanni. Il fallait juste écouter.

M. Daniel Sormanni. Non, non, pas toujours... Ecoutez, ce sera très court. La rapporteuse nous explique que la commission du règlement deviendra la commission des règlements... Mais le logement, ce n'est pas seulement le règlement de la GIM! Heureusement. Alors OK, le règlement de la GIM serait traité à la commission des règlements... Mais les autres questions qui concernent le logement, ce sera traité où? Parce que c'est quand même une politique importante! Tout à l'heure, on a renvoyé une proposition des Verts demandant justement une politique plus active du logement en Ville de Genève. Bon... Moi, je pense que ça aurait dû aller à la commission des finances puisque la renvoyer dans une commission du logement qui ne va pas se réunir et qui serait supprimée dans un mois, c'est un peu du bidon. Mais vous ne m'avez pas écouté, Madame la présidente, parce que je vous proposais de renvoyer ça aux finances... Mais évidemment, arc-bouté sur le règlement, on se met des œillères et on n'avance pas...

La présidente. C'est un choix collectif, Monsieur...

M. Daniel Sormanni. Alors on va aller dans le mur avec cette proposition. Donc moi j'aimerais que vous demandiez à la rapporteuse qu'elle nous indique où on va traiter les questions de logement, dans quelle commission, puisqu'il n'y aurait plus de commission du logement.

La présidente. Merci, Monsieur Sormanni. J'en profite pour saluer à la tribune M. Boris Calame, ancien député au Grand Conseil. Je continue avec le tour de parole. Monsieur Pascal Holenweg, vous avez la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. J'interviendrai à ce stade uniquement sur la proposition de transformation du règlement en commission des règlements. C'est une proposition qui paraît n'avoir aucun sens et relever assez clairement de la pataphysique.

Je ne vois pas quel rapport il peut y avoir entre une commission qui s'occupe du fonctionnement du Conseil municipal – la commission qui fait actuellement le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM) – et une commission qui s'occuperait de tous les règlements, le règlement sur les terrasses, le règlement sur les piscines, le règlement sur les bibliothèques, sur les pisseoirs publics, sur les trottoirs. On a institué dans ce Conseil municipal une commission du règlement pour que cette commission s'occupe du RCM et uniquement du RCM. Le règlement de la GIM n'a pas grand-chose à voir avec le RCM, le règlement sur les piscines n'a pas grand-chose à voir avec le règlement de la GIM, et le règlement sur les terrasses n'a pas grand-chose à voir avec le règlement sur les piscines.

Cette commission risque de devenir une commission fourre-tout dans laquelle on ne traitera de rien sérieusement. C'est une des commissions dans lesquelles j'ai sévi pendant quinze ans et où il a été le plus agréable de travailler parce qu'elle a la capacité de s'abstraire non pas des réalités mais des a priori. Elle n'est pas confrontée à des enjeux d'aménagement, elle n'est pas confrontée à des enjeux concrets; elle est confrontée à un seul enjeu, c'est de faire fonctionner ce Conseil le mieux possible. Dans ces conditions-là, je considère qu'il est absurde de transformer la commission du règlement en commission des règlements, comme il serait absurde de transformer une commission du logement en commission des motions ou la commission des arts et de la culture en commission des projets de délibérations.

Je suggère à ce Conseil de maintenir la commission du règlement et de ne pas s'évaporer dans une commission des règlements.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). D'abord, pour répondre à ce que j'entends ici, je n'ai pas fait partie de la sous-commission qui a fait cette proposition. C'est le premier point. Par ailleurs, je constate, puisque j'en fais partie, que la commission du règlement a assez peu de travail. Depuis que nous avons achevé le travail de refonte du RCM, je dois dire que nous nous sommes assez peu réu-

nis. J'imagine donc que la proposition de la sous-commission, c'était aussi de faire travailler cette commission qui, je le confirme, est une commission où le travail est extrêmement agréable, très raisonnable, très rationnel. Je l'ai pratiquée sous plusieurs présidences et, sincèrement, ce que mon préopinant vient de dire est parfaitement exact. Il y a au sein de cette commission une capacité à traiter de manière pragmatique les questions qui se posent. C'est la raison qui a peut-être amené la sous-commission à lui donner un peu plus de travail.

En revanche, je voulais reprendre la parole pour présenter un amendement. Ce que je ne vous ai pas dit tout à l'heure, c'est que le vote que nous ferons tout à l'heure sur la refonte de ces commissions sera suivi d'un délai référendaire. Or, ce délai référendaire repousse le moment où les changements deviendraient effectifs après la séance d'installation pour la nouvelle législature. C'est une petite complication qui nous oblige à vous proposer l'ajout de deux articles au projet de délibération PRD-321:

Projet d'amendement

Art. 2. – Le Bureau, aidé du Service du Conseil municipal, est chargé de la réaffectation éventuelle des objets dans les différentes nouvelles commissions [dont par exemple celui que nous venons de voter] et de tous les actes administratifs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Art. 3. – L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} août 2025.

Cela veut dire que le 1^{er} juin, sauf erreur, vous devrez désigner les commissaires alors que l'une des commissions n'existera pas, le faire dans l'idée que, dès le 1^{er} août, les choses fonctionneront différemment et ainsi vous réorganiser pour être en phase avec la nouvelle structure dès le début de l'automne. C'est la raison pour laquelle je voulais encore prendre la parole.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Vertes et les Verts, pour qui le travail en commission doit être efficace, saluent le travail de la commission, mais aussi de la sous-commission, dont le but était bien d'améliorer l'efficacité du travail en commission.

Pour nous, il est essentiel d'avoir une cohérence par rapport au renvoi des objets dans chacune des commissions, que le traitement des objets se déroule dans un temps décent et que les demandes de la population adressées directement au Conseil municipal par voie de pétition soient traitées rapidement.

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

Lors des discussions en commission du règlement, plusieurs questions et réflexions ont été abordées. Je me permets de mettre en avant la difficulté de traiter de thématiques transversales dans une seule commission. Par exemple, les objets traitant de la transition climatique, de la durabilité, de la lutte contre les discriminations, du harcèlement, de la promotion de l'égalité, du renforcement des mesures d'inclusion peuvent, selon leurs spécificités, être renvoyés à la commission des sports, à la commission des finances, à la commission des arts et de la culture ou encore à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les Vertes et les Verts refuseront le projet de délibération PRD-201 sur la création de la commission Agenda 21, puisque l'Agenda 21 regroupe précisément plusieurs thématiques transversales. (*Brouhaha.*)

Il est important aussi d'avoir le point de vue des commissions spécialisées sur les travaux envisagés avant un traitement en commission des travaux et des constructions, afin d'éviter d'oublier des besoins prioritaires actuels et à venir des usagers et usagères. (*Brouhaha.*) Il faut éviter aussi de renvoyer des objets dans des commissions dont ce n'est pas le sujet, comme dernièrement cet objet sur les boîtes à livres, qui a été renvoyé en commission du logement pour la seule raison que celle-ci était peu sollicitée. (*Brouhaha.*)

Il est primordial par ailleurs de se rappeler... (*Brouhaha.*) Vous pouvez juste... (*Cloche.*) C'est compliqué...

Une voix. Pardon, Laurence...

M^{me} Laurence Corpataux. Il est aussi primordial de se rappeler que, selon le RCM, le Conseil municipal a le droit de créer des commissions ad hoc, une commission non permanente, comme ça se fait beaucoup dans d'autres communes d'une certaine taille. C'est le cas à Lausanne. Cette possibilité n'est pas utilisée, ce qui est fort dommage. Quant à la proposition de création d'une commission par magistrat, comme cela s'est fait dans le passé, elle nous semble inadéquate car, selon l'article 10 de la loi sur l'administration des communes (LAC), les commissions permanentes inscrites au RCM doivent être nommées pour la durée de la législature, soit avant la mise en place des nouveaux Conseil administratif et Conseil municipal.

Par ailleurs, il est clair pour nous que les questions d'informatique et plus particulièrement de transition numérique doivent être traitées séparément de celles qui concernent le domaine public. Ce n'est pas ce qui se fait aujourd'hui. Pour une majorité de Vertes et de Verts, les différentes facettes de la transition numérique ne peuvent pas toutes être traitées dans les commissions spécifiques. C'est

le cas de la question de la protection des données. Il serait ainsi pertinent de mettre en place une commission dédiée à la transition numérique, tout comme il semble aussi plus pertinent que les règlements soient débattus par une commission dédiée aux politiques publiques directement concernées.

Si les commissaires Vertes et Verts ont accepté à l'unanimité en commission du règlement la proposition amendée de refonte des commissions, ce n'est pas le cas de son caucus, et c'est la raison pour laquelle nous déposons l'amendement suivant, qui modifie comme suit l'alinéa 1 de l'article 115 du RCM.

Projet d'amendement

«¹ Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission de l'aménagement urbain (CAMU);
- commission des arts et de la culture (CARTS);
- commission de la cohésion sociale (CCSO);
- commission des finances (CF);
- commission des pétitions (CP);
- commission du règlement (CR);
- commission de la sécurité et du domaine public (CSDOM);
- commission des travaux et des constructions (CTC);
- commission des sports (CS);
- commission du logement et de l'immobilier (CLI);
- commission de la transition numérique (CTN).

L'amendement propose de mettre en place une commission de la transition numérique, de garder la commission du règlement en l'état et de rétablir la commission du logement, ce qui porte à onze le nombre de commissions à la place de dix.

Je tiens aussi à revenir sur l'amendement du Parti libéral-radical qui a été envisagé en commission... *(La présidente coupe par erreur le micro de M^{me} Corpataux.)*

La présidente. Pardon, c'est moi qui ai fait une erreur de bouton. On vous redonne tout de suite la parole, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Laurence Corpataux. On nous a informés que, si le troisième débat sur le sujet a lieu demain, le délai référendaire sera respecté, de sorte qu'on pourra

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

mettre en place les nouvelles commissions au 1^{er} juin. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas en faveur de l'amendement proposé par le Parti libéral-radical. (*Brouhaha.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Roger Gaberell, vous avez la parole. (*Brouhaha.*)

M. Roger Gaberell (LC). Merci, Madame la présidente... (*Brouhaha. Cloche.*)

La présidente. Je vous demande un peu de calme... On a effectivement reçu plein d'amendements que nous voterons à la fin des débats. Vous pouvez les présenter pendant vos prises de parole, mais ils seront votés à la fin. Monsieur Gaberell, la parole est à vous. (*Brouhaha.*) Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît!

M. Roger Gaberell. Merci, Madame la présidente. J'aimerais juste encore revenir sur le travail de la commission. Pour mener une discussion vraiment approfondie et efficace, la commission du règlement a décidé de faire traiter les deux projets de délibérations dans une sous-commission, et celle-ci a régulièrement informé la commission des avancées des travaux. Il faut le relever, la sous-commission comme la commission ont travaillé avec une très grande ouverture d'esprit, une rigueur intellectuelle et beaucoup de pragmatisme. Je tiens à remercier les collègues pour les très bons échanges.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Anne Carron, deuxième vice-présidente.)

Comme cela a déjà été mentionné, s'agissant de la modification du règlement concernant la création d'une commission Agenda 21, l'Agenda 21, c'est une stratégie globale pour le développement durable – social, économique et écologique. Ça couvre donc un domaine extrêmement large. Une telle commission ne résisterait pas à l'épreuve de la réalité des thématiques traitées par le Conseil municipal. Or, le développement durable étant effectivement un souci permanent, la commission a relevé de ce fait que toutes les commissions devaient veiller à ces aspects de durabilité. C'est donc plus une question de manière de travailler que de

thématique. Comme la commission dans sa quasi-totalité, le Centre recommande de voter non au projet de délibération PRD-201.

En ce qui concerne le projet de délibération PRD-321 sur la refonte des commissions, la commission a souhaité reprendre la réflexion à partir de la base en poursuivant les objectifs suivants: décharger certaines commissions afin d'éviter des goulets d'étranglement tels qu'ils existent aujourd'hui, clarifier les responsabilités des commissions, la cohérence des matières et ainsi l'attribution des objets. Le dernier objectif était de sortir d'une commission des objets qui lui ont été attribués mais qui demandent des connaissances très spécifiques et de valoriser en même temps la possibilité de créer des commissions ad hoc quand il y a besoin. C'est d'ailleurs tout à fait courant dans d'autres communes et dans d'autres cantons.

Le projet provisoire de la sous-commission a été largement testé et affiné dans ce sens en passant en revue et en attribuant l'ensemble des objets en traitement à ce moment-là. La proposition que l'on vous fait est donc une proposition testée et avérée.

La rapporteuse a résumé le résultat de cet exercice... Je vous le résume peut-être un peu différemment. Les commissions transversales – finances, règlement, travaux et constructions, pétitions – sont toutes conservées, avec des légers changements dans les attributions dans le but notamment de décharger ces dernières. Les commissions thématiques traitant par exemple de culture, du social, des sports et d'aménagement sont maintenues avec quelques touches d'ordre cosmétique tandis que les commissions qui traitent de la sécurité et de l'espace public ainsi que la commission du logement seront adaptées, comme la rapporteuse l'a mentionné.

En termes d'attribution des objets, les commissions thématiques sont notamment en charge des études qui demandent un regard de spécialiste, par exemple l'étude de la rénovation d'une installation sportive. Il faut en effet des connaissances, il faut un regard du point de vue du sport pour pouvoir mener ces travaux dans la bonne direction. C'est ensuite seulement, quand on examine le financement ou la réalisation du projet, que les commissions transversales reprennent ces objets.

Par là même – vous transmettez, Madame la présidente de séance – on peut tout aussi bien renvoyer un règlement très spécifique à une commission thématique. Il n'y a pas besoin de renvoyer tous les règlements automatiquement à la nouvelle commission des règlements. S'il s'agit d'un règlement qui demande une compétence spécifique, admettons sur l'accessibilité, il pourrait très bien être étudié d'abord dans la commission sociale avant de passer, si besoin, à la commission des règlements.

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

Le Centre est entièrement en phase avec les propositions de la commission, qui ont toutes été acceptées à la quasi-unanimité, du moins à une très large majorité, et recommande donc au Conseil municipal de les accepter telles quelles. Les amendements qui ont été proposés, au premier regard, nous ne les trouvons pas nécessaires. Nous nous prononcerons encore le cas échéant sur les amendements spécifiques.

M. Pascal Altenbach (UDC). Dans leur ensemble les propositions de la commission du règlement sont sensées, raisonnables. Elles ont eu pour but en premier lieu de favoriser un équilibre en ce qui concerne le travail dans les différentes commissions. On a vu par exemple que la commission du logement avait peu de travail et qu'elle était peu convoquée alors que d'autres commissions, en revanche, étaient surchargées. On a pu à la rigueur transmettre certains textes pour étude à d'autres commissions. La commission des finances est restée telle quelle, ce qui est logique car elle dénote une véritable spécialisation en ce qui concerne le travail des conseillers municipaux qui y sont nommés.

Cette refonte des commissions est empreinte de logique. En l'état, ces propositions de la commission du règlement sont bien réfléchies, et il serait tout à fait souhaitable de les appliquer dès le 1^{er} juin de cette année.

M. Pierre de Boccard (PLR). J'avoue que j'ai un peu de mal avec les amendements des Verts... Je pense que nous avons fait un très bon travail en sous-commission, notamment avec M^{me} Laurence Corpataux qui a travaillé avec nous. Nous avons fait attention à ne pas trop bouger les lignes. Nous avons bien vu par exemple que la commission du logement ne se réunissait strictement jamais. Ça veut donc dire que, si un commissaire n'est qu'à la commission du logement, il n'a en fait qu'une commission où il n'est jamais convoqué, c'est tout simple. Il vient juste ici en séance plénière et basta.

Pour finir, nous avons voulu dépoussiérer les commissions, s'il le fallait, pour pouvoir dire exactement quel objet devait aller dans quelle commission, puisqu'on s'était souvent retrouvés dans la situation où le plénum avait considéré que la décision du bureau de peut-être de renvoyer les objets dans une commission plutôt qu'une autre n'allait pas. C'est pourquoi on fait maintenant une fiche pour expliquer un peu à tout le monde quel objet va à la commission de l'aménagement et de l'environnement, quel objet va à la commission des travaux et des constructions et quel objet va à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Pour cette dernière, on a finalement décidé de juste traiter du domaine public car on s'est dit que les thèmes de l'information et de la communication ne

devaient se retrouver dans plusieurs commissions plutôt que d'être traités dans une seule commission.

Au niveau du logement, pourquoi cette commission a-t-elle été créée ou pourquoi existait-elle, on va dire? C'est pour le règlement de la GIM. De là est venue l'histoire de faire la commission des règlements. On s'est dit, vu que la commission du règlement se réunissait juste pour notre petit règlement et vu que M. Holenweg ne sera plus là pour la nouvelle législature, que cette dernière n'aura peut-être plus d'objets. (*Brouhaha.*)

Nous nous sommes dit que la commission des règlements pourrait s'occuper du règlement de la GIM ou d'autres règlements; nous ne nous sommes pas dit qu'on allait tout chambouler... Nous nous sommes dit qu'on allait faire quelque chose de solide, quelque chose où les gens se sentent bien et comprennent que ces objets arrivent dans ces commissions. Or, tout d'un coup, les Verts... Je ne sais pas, peut-être que, comme vous avez perdu six sièges, vous vous dites que vous n'aurez peut-être pas assez de commissions, que vous ne pourrez pas siéger. C'est peut-être pour ça que vous en rajoutez quelques-unes. Je vous assure que ça ne va strictement rien changer parce que les commissions que vous avez créées ne recevront aucun objet. La commission du logement et de l'immobilier, ça revient exactement au même.

La commission de la transition numérique... C'est tout simple, nous avons décidé – nous en avons parlé – si vous avez par exemple un changement numérique au niveau du Grand Théâtre, eh bien, que ce serait traité à la commission des arts et de la culture. Et que si vous avez un changement au niveau des écoles ou des crèches pour les enfants, ce serait à la commission de la cohésion sociale. Donc arrêtez de vouloir créer des commissions en plus alors qu'on a dit non. Il faudra au moins enlever la commission du logement, ça ne servira à rien.

Donc, s'il vous plaît... Je voulais demander de renvoyer cet objet en commission et je me suis souvenu qu'on avait un troisième débat obligatoire... Alors, s'il vous plaît, on peut avoir une petite discussion entre nous pour voir ce qu'on peut faire et où on veut aller. On a déjà quand même fait un gros travail en sous-commission, oui, d'autant qu'après on a essayé d'expliquer aux personnes en commission – c'est vrai, peut-être assez rapidement – pourquoi on était allé dans ce sens... Mais je trouve que de revenir en séance plénière et de rajouter, comme ça, des commissions en deux secondes, c'est un peu compliqué.

Et, Monsieur Schaller, vous avez déposé un amendement pour revenir en arrière... Mais la commission du logement n'a eu strictement aucun objet! Qu'est-ce qu'on a fait? On y a renvoyé des objets qui n'auraient pas dû y aller. C'est ça la question qu'on doit se poser. Il y a des objets qui parlent de logement qui peuvent aller à la commission des finances. Vous en faites partie, vous savez très bien qu'on renvoie ça aux finances tout le temps, si on parle par exemple de logement

ou d'immobilier, par exemple de l'Hôtel Métropole. Il y a certains objets que l'on renvoie aux finances. On peut en renvoyer à la commission des travaux et des constructions ou à la commission de l'aménagement urbain. Mais, s'il vous plaît, on a fait un bon travail. M^{me} Laurence Corpataux a été une leadeuse de ce groupe. On est quand même arrivés à quelque chose qui n'est pas non plus farfelu. Alors votez en faveur de ces modifications et, si jamais, qu'on en discute en troisième débat pour arriver à une solution que l'on puisse peut-être comprendre parce que là, rajouter des commissions, comme ça, c'est un peu compliqué.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Je prends la parole pour préciser une ou deux choses... S'agissant du délai, ma préopinante Verte fait une erreur. Il n'est pas possible, en votant cet objet demain en troisième débat, d'être dans les délais parce que le délai court à partir du moment où la décision est affichée. Or, en termes de délai d'affichage, il y en a au moins pour une semaine ou plus. Le calcul a été fait par les services de la Ville. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point... L'amendement visant à être dans les règles de l'art et qui nous fait demander l'entrée en vigueur au 1^{er} août n'est pas un amendement du Parti libéral-radical mais du bureau dans son ensemble. Il a été travaillé avec les services. Je m'étonne donc d'abord que l'on puisse à ce point douter de l'excellence du travail du bureau et en plus des services de la Ville de Genève. Franchement, ça me... Heureusement que je ne suis pas directement dans ce service, mais ça nous surprend un peu.

Après les explications de mon préopinant libéral-radical qui a mené les travaux dans la sous-commission, je pense que l'on peut se risquer... Ce n'est pas vraiment un risque, c'est le résultat de réflexions très larges. Si vous prenez la peine de relire tous les procès-verbaux de commission, c'est beaucoup de pages, beaucoup de réflexion; c'est beaucoup de questions qu'ils se sont posées. C'est un travail très approfondi. Je pense en tout cas qu'il n'y a que du positif à vouloir évoluer, se réformer un peu de l'intérieur de temps en temps. Et si toutefois il y avait trop de difficultés, ou que de meilleures idées vous venaient – si possible d'ici demain, ce serait idéal –, eh bien, au pire vous enverriez des objets à la commission des règlements, et on ne cessera de faire mieux.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Je dis juste quelques mots pour Ensemble à gauche, pas pour redire ce qui a été dit mais pour apporter peut-être un petit élément en plus ou pas. En tout cas pour dire que le travail de la sous-commission et de la commission a été très fluide. Nous avons quand même bien déblayé beaucoup de choses. Je pense donc que dans l'ensemble nous sommes tous d'accord, et que le vote de ce soir ou de demain le montrera.

Après, il y a les discussions autour des nomenclatures, autour de la pertinence ou non de certaines commissions... En effet, un des enjeux discutés – il ne faut pas perdre cette idée de vue –, c'est que nous cherchons quand même à être un peu plus efficaces puisqu'il y a des commissions qui sont surchargées mais que d'autres sont sous-chargées... Non, aidez-moi sur le mot... (*Remarque.*) Sous-dotées... Oui, c'est mieux. (*Remarque.*)

Il y en a quelques-unes qui sont surchargées. Pourquoi? Parce qu'on y renvoie aussi trop systématiquement certains objets. On a vu par exemple qu'on renvoyait beaucoup d'objets à la commission des travaux et des constructions. La majorité du temps, c'est juste, mais des fois il y a des crédits d'études qui mériteraient d'être renvoyés en commission spécialisée. Cela nous a donc aussi amené à réfléchir sur le fait qu'il faut aussi que nous repensions bien les objets que l'on renvoie, dans quelle commission on les renvoie et pourquoi. Parce que c'est ça aussi parfois, les goulets d'étranglement. Nous avons un peu tendance à renvoyer tous les objets dans certaines commissions, à en oublier d'autres et, à l'opposé, il y a des commissions qui, sur le thème, font sens – le logement fait sens, la transition numérique aussi – mais qui concrètement ne sont pas utilisées.

Cela étant, ça a été quand même le travail de la sous-commission. Nous avons essayé de classer des objets... Nous avons pris un ordre du jour, nous avons essayé de classer des objets, et il faut admettre, c'est vrai, que certaines commissions n'ont pas été du tout utilisées. Ce soir, on a eu un peu le contre-exemple avec cet objet sur le logement, effectivement. Toujours est-il que c'est un travail qui s'est fait sur trois semaines, alors ça mériterait d'être fait sur beaucoup plus longtemps parce qu'il y a plein de subtilités. Ce n'est pas du tout simple de refondre des commissions.

Dans l'ensemble, Ensemble à gauche partage les propositions, et les rapports de commission vont plutôt dans le sens de ce qui a été discuté. Il y a des amendements intéressants de part et d'autre, on a un troisième débat... Pour vous dire simplement que nous allons prendre aussi le temps ce soir de réfléchir à nouveau à certains points et de voter après en troisième débat en conséquence.

Mais on tient quand même à souligner que le travail a été fructueux, qu'il a été intéressant et qu'on a réussi, tant sur la nomenclature que sur les propositions de noms de commission, à faire en sorte que l'on puisse fonctionner mieux. Parce que, encore une fois, l'idée n'est pas de faire des choses théoriques mais des choses qui puissent être viables après et qui servent à quelque chose de manière pratique.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en venant ici je croyais que ce texte serait passé dans la

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

catégorie des rapports traités sans débat de l'ordre du jour vu que la commission du règlement a adopté le projet de délibération PRD-321 à l'unanimité moins l'abstention de M. Holenweg.

Ecoutez, plusieurs mois ont été consacrés à l'étude de cet objet. Une sous-commission du règlement a été constituée. Elle a travaillé pendant des heures et des heures, tout comme la commission du règlement. Tous les commissaires de tous les partis étaient en fin de compte unanimes pour en arriver à un texte qui satisfasse tout le monde, y compris certains commissaires qui étaient sceptiques. Donc le compromis a été trouvé au sein de la commission. Le délai a été fixé, le Service du Conseil municipal, avec la collaboration du Service des affaires communales, a trouvé une solution en termes d'agenda pour que ce texte puisse rentrer en vigueur le plus vite possible...

Ce soir, on est confrontés à des amendements qui m'étonnent quelque part. Je ne sais pas d'où ils sortent, puisque, si on dépose un amendement ici en séance plénière, c'est qu'on ne fait pas confiance à nos commissaires. C'est pourquoi et sans rentrer dans les détails évoqués par mes préopinants, le Mouvement citoyen genevois votera le texte tel qu'il est sorti de commission et ne votera en faveur d'aucun amendement.

(La présidence est reprise par M^{me} Livia Zbinden, présidente.)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je reprends un peu les propos de l'ancien président de Boccard, de l'ancien président Madani, de la présidente de cette commission que vous êtes vous-même, Madame la présidente, comme je l'ai été moi-même. Si ce qui est régulièrement revenu sur la table – régulièrement – en tenant compte des opinions des personnes qui siégeaient dans les commissions nous a amenés à ne pas modifier certaines choses, ce n'est pas pour que quatre personnes qui n'ont pas écouté les membres des autres commissions où ils siégeaient prennent une décision sur la base du travail qui a été fait sur quatre ou cinq ans.

On peut bien comprendre que les personnes qui ont travaillé dessus, qui travaillent dans ces commissions, apportent elles-mêmes des éléments quand ça retourne vers les caucus, et c'est ce qu'elles ont fait. On dit par exemple que c'est transversal, le numérique... Je suis désolée, mais là on dépense plusieurs millions de francs pour le numérique. Il y a un investissement cohérent à faire et un socle de base sur tout ce qui est numérique, en dehors de l'utilisation qu'on va en faire dans certaines commissions. C'est d'ailleurs pour ça qu'on dépense plus d'argent. C'est parce que, comme nous ne sommes pas coordonnés entre toutes

les commissions, on ne peut pas utiliser un socle de base qui puisse servir à tout le monde comme point de départ.

On va avoir de nouvelles technologies numériques... Il va y avoir l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA), l'utilisation de ChatGPT; il va y avoir un certain nombre de choses qui vont changer notre manière de travailler aussi. (*Brouhaha.*) La commission de la transition numérique telle que proposée trouve dès lors toute sa place, car ce sont des décisions qui vont être prises pour l'ensemble du fonctionnement du Conseil municipal. Vous pouvez dire que, de toute façon, moins on en fait, mieux c'est, que s'il n'y avait pas de commission du tout, l'exécutif se débrouillerait... Mais, à un moment donné, il faut aussi prendre ses responsabilités et faire le travail du Conseil municipal qu'on est amenés à faire, et surtout à le comprendre. Parce qu'à partir du moment où vous spécialisez une commission dans un domaine, l'expertise s'installe jour après jour. Les gens sont auditionnés et les commissaires comprennent comment ça fonctionne. C'est quand on distribue des objets dans des commissions traitant d'autres domaines qu'on perd le savoir que constitue une commission.

Ensuite, rajouter une commission, non, ce n'est pas rajouter des jetons, Monsieur l'ancien président de Boccard... Et vous le savez très bien. (*Remarque.*) Ou des places ou peu importe parce que, si elle n'a pas besoin de siéger, elle ne siégera pas. A la commission du règlement on ne siège pas tout le temps, à la commission du logement on ne siège pas tout le temps. Donc franchement, avoir une commission supplémentaire qui permet tout simplement d'effectuer le travail correctement avec des commissaires qui deviennent experts, ça me paraît juste l'évidence.

M. Florian Schweri (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les commissions du Conseil municipal traitent les objets que nous déposons en tant qu'élus. Et parce qu'elles sont spécialisées sur des thématiques plus ou moins précises, on l'aura compris, elles ont le rôle d'apporter une analyse de fond, notamment en auditionnant des professionnels du domaine. En ce sens, le travail qui y est fait est important pour éclairer les objets et les débats. Les commissions doivent donc refléter les enjeux politiques que nous débattons régulièrement.

On peut concéder que la liste actuelle des commissions souffre de certaines incohérences... Ça a été dit, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication traite tant les abris de protection civile que les remplacements d'ordinateurs pour l'administration, en passant par les plantations d'arbres sur le domaine public. Quand bien même tous ces objets sont évidemment intéressants en eux-mêmes, il faut reconnaître que cela implique un

spectre de compétences assez large qui n'ont peut-être pas grand-chose à faire ensemble.

J'en viens à une autre commission, celle où l'on traite du RCM et c'est celle qui a justement traité les deux objets dont nous débattons actuellement. Elle l'a fait en pas moins de onze séances... Il faut reconnaître que ça a été un travail de longue haleine pour l'ensemble des commissaires et également pour ceux qui ont composé la sous-commission.

Si nous pouvons globalement adhérer aux adaptations qui sont proposées par la commission du règlement, il faut néanmoins vivement regretter la disparition de deux thématiques essentielles. Parce que les commissions doivent, comme je le disais, refléter les enjeux politiques qui se posent à ce Conseil et, parce que c'est pour elle que nous travaillons, elles doivent surtout refléter les enjeux qui se posent à la population. Or, justement, le logement est une thématique centrale. C'est un enjeu majeur pour tout un chacun, qui plus est dans une ville qui souffre gravement d'une pénurie généralisée de logements abordables. Cette pénurie est créée aussi par des politiques nuisibles aux locataires qui sont décidées notamment au niveau fédéral et qui *in fine* se reportent sur les communes, lesquelles doivent ensuite faire face concrètement aux besoins de la population dans ce domaine. En ce sens, supprimer la thématique du logement de l'intitulé de nos commissions est politiquement problématique.

Dans la même idée, aujourd'hui le numérique prend de plus en plus d'importance dans la vie quotidienne de chacune et de chacun d'entre nous. Ça pose de véritables enjeux d'accès au numérique, de maîtrise des outils numériques, de protection et de sécurité des données, de consommation énergétique et j'en passe. La transition numérique pose donc des questions substantielles en matière sociale, en matière sécuritaire et aussi en matière environnementale. Ces sujets méritent de trouver une place dans nos institutions parce que c'est en s'engageant et en débattant politiquement de ces enjeux que nous pouvons donner un cadre pour que cette transition serve la population au lieu de l'asservir. Il faut donc que ces thématiques, que ce soit le logement ou la transition numérique, trouvent leur place dans la nomenclature de nos commissions. (*Applaudissements. Brouhaha.*)

La présidente. Un peu de silence, s'il vous plaît... Madame Aubry-Conne, vous avez la parole.

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC). Merci, Madame la présidente. Je ne pensais pas prendre la parole ce soir, mais je suis un peu étonnée par le retournement de position de certains, dont celle exprimée par mon préopinant socialiste et ma

préopinante Verte. Nous avons travaillé sur ce projet de règlement pendant plus de deux ans et demi. On a dû d'ailleurs, à chaque fois que des nouveaux commissaires arrivaient, reprendre quasiment les débats depuis le début, et c'est pourquoi il a été décidé de créer cette sous-commission avec un membre par parti.

Aux dernières nouvelles, ce projet de délibération PRD-321 a été accepté à l'unanimité en commission. Alors j'ai beaucoup de peine à comprendre ce retournement de situation et de position ce soir, alors même que tous les partis ont eu tout le loisir, sur deux ans et demi, de réfléchir dans leurs propres groupes au sens à donner à ce projet de délibération. Je voulais juste intervenir ce soir pour dire mon étonnement et un peu... non pas ma colère, mais je trouve que ce sont des positions partisans qui sont un peu ridicules ce soir.

M. Roger Gaberell (LC). J'aimerais quand même intervenir un peu plus spécifiquement sur les amendements, si vous permettez. Je crois qu'on peut résumer les amendements qui sont proposés par les Verts et l'Union démocratique du centre, et c'est peut-être une question de couleur des logos respectifs... (*Brouhaha.*)

On ne l'a peut-être pas assez mentionné, la commission du règlement ou des règlements va aussi traiter les règlements en lien avec les ressources humaines, lesquels sont aujourd'hui attribués à la commission des finances, comme si les employés de la Ville de Genève étaient une simple charge financière. Je crois que ça mérite quand même mieux, en l'occurrence un traitement de règlement en bonne et due forme.

En ce qui concerne le logement et l'immobilier, eh bien, une commission qui n'a pas d'objet, qui ne siège pas, n'est pas une commission efficace. On peut dire que c'est important comme sujet, mais il faudra peut-être alors plus de thématiques. Les tests que nous avons faits n'ont pas donné raison à la situation actuelle; c'est donc une commission qui aurait un sujet par année. Elle n'est de ce fait pas nécessaire. On peut tout aussi bien créer une commission ad hoc en fonction de la question à traiter.

J'en viens à la transition numérique... Le numérique, il faut bien le savoir, ce n'est pas un objectif en soi. Le numérique, ça doit toujours servir à quelque chose. Comme l'a dit lui-même mon préopinant socialiste, ça sert peut-être un objectif social, un objectif environnemental, etc. S'il s'agit de traiter la transition numérique des services de la Ville de Genève pour la population, l'objet peut très bien être attribué à la commission de la cohésion sociale parce que c'est elle qui traite des besoins de la population de la ville de Genève. S'il s'agit de numériser des objets dans les musées, ça peut très bien être traité par la commission des arts et de la culture, et ainsi de suite. S'il s'agit du numérique tout court – il faut acheter

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

des ordinateurs et autres machines – à ce moment-là l'objet peut être attribué aux finances si l'investissement est d'ores et déjà étudié, respectivement à une commission ad hoc s'il s'agit d'un objet de spécialistes de l'informatique. Je ne pense pas qu'on puisse avoir une commission de spécialistes informatiques toujours prête à agir quand il le faut. Il faut la créer au moment voulu avec les ressources disponibles.

J'en viens à l'amendement de l'Union démocratique du centre, qui demande de renommer la commission de la cohésion sociale en commission des affaires sociales, avec l'abréviation CAS. Je ne sais pas exactement, connaissant l'espièglerie du dépositaire de cet amendement, s'il parle du Club alpin suisse ou si CAS veut dire autre chose... (*Rires.*)

De manière générale, un retour en arrière à ce qu'on avait avant cette refonte des commissions, avant les travaux qui ont été menés avec beaucoup de rigueur, n'est pas une option pour le Centre. Si cela devait être un besoin, il vous reste à refuser les deux projets de délibérations, ce qui serait la seule solution valable à mon avis.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. (*Brouhaha.*) Excusez-moi... C'est simplement pour vous annoncer que le bureau a décidé de clore la liste. Nous avons un troisième débat, donc quoi qu'il en soit, ne vous inquiétez pas, on parlera encore de ça demain. Il nous reste encore pour ce soir MM. Vincent Schaller, Amar Madani, Daniel Sormanni, Valentin Dujoux et Sami Kanaan. On vous rappelle qu'on a un troisième débat demain. Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. Je vous présente les amendements que je dépose pour l'Union démocratique du centre.

Déjà, il ressort un constat du travail de la commission, c'est que cette vision proposée par la commission est un peu technocratique. Le souci des commissaires au règlement qui ont pondu cette proposition était que chaque commissaire ait assez de travail dans chaque commission le soir pour pouvoir siéger en commission une fois par semaine. Tout cela est assez technocratique.

Par ailleurs, je trouve, par les temps qui courent, que supprimer la commission du logement ne paraît pas justifié. C'est quand même une problématique fondamentale aussi pour l'Union démocratique du centre. Pour la gauche j'entends bien, mais pour l'Union démocratique du centre aussi, peut-être dans une autre approche. Je dirais que, même si cette commission siège peu, il y aura à l'avenir toujours plus à dire concernant la politique du logement, y compris au

sein de la Ville de Genève. Il faut donc avoir une approche qui fait sens plutôt qu'une approche technocratique. Je vous propose de maintenir cette commission du logement, même si elle siège moins que les autres commissions prévues dans le règlement.

Je rejoins tout à fait M. Holenweg quand il dit que la commission du règlement est là pour traiter du RCM et de rien d'autre. Vouloir faire traiter par la commission du règlement le règlement de la GIM ou le statut des fonctionnaires de la Ville de Genève ne fait aucun sens. Je vous propose donc, par un premier amendement, de maintenir non seulement la commission du logement mais aussi le nom de commission du règlement plutôt que commission des règlements.

J'ai déposé un second amendement, consistant à renommer la commission de la cohésion sociale en commission des affaires sociales. Pourquoi? Parce que la cohésion sociale, ce n'est pas une thématique, c'est un objectif, et qu'il ne faut pas confondre les thématiques et les objectifs. La cohésion sociale est un terme qui est très connoté à gauche. Je vous propose d'adopter un terme beaucoup plus neutre: la commission des affaires sociales. Cette nouvelle dénomination aura pour avantage de réduire en plus l'abréviation, qui ne sera plus CCSO mais seulement CAS. Simplifions, soyons plus efficaces. Je vous propose d'accepter ce second amendement également.

Projet d'amendement I

Remplacer commission des règlements (CR) par commission du règlement (CR).

Maintenir la commission du logement (CL).

Projet d'amendement II

Remplacer commission de la cohésion sociale (CCSO) par commission des affaires sociales (CAS).

M. Amar Madani (MCG). J'assiste à un travail de commission ici... J'aimerais juste vous rappeler qu'à l'issue de tout le travail de commission, de chaque séance, le commissaire concerné fait part à son groupe des avancées de ce travail, avec éventuellement des remarques ou des propositions de modifications de ce qui a été fait. Aujourd'hui, on vient remettre en question une bonne partie du travail. C'est pourquoi, si le travail n'a pas été concluant de votre point de vue, je

demande le renvoi en commission de cet objet pour qu'on puisse le traiter tranquillement en commission, sans plus tarder.

La présidente. Il y a une demande de renvoi en commission. Je vous la fais voter maintenant, comme ça, c'est fait... (*Ndlr: toute demande de renvoi en commission formulée au cours du débat est votée en début de deuxième débat.*) (*Brouhaha.*) Il n'a peut-être pas été compris par tout le monde... Il y a une demande de renvoi en commission du règlement. Elle a été demandée par M. Madani. Donc on vous la fait voter. (*Le premier vote est annulé; un deuxième vote est lancé.*)

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-321 à la commission du règlement est refusé par 30 non contre 24 oui (4 abstentions). (*Brouhaha.*)

La présidente. Cette demande de renvoi est refusée. Je continue donc avec le tour de parole... Je passe la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, on tourne en rond... (*Brouhaha.*) Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux... (*Brouhaha.*)

La présidente. Un peu de silence, s'il vous plaît...

M. Daniel Sormanni. Bon, écoutez, je confirme qu'en ce qui nous concerne nous voterons en faveur de ce projet de délibération PRD-321 tel qu'il est sorti de la commission du règlement, car on pourra toujours effectivement créer une commission ad hoc. Cela étant, je le redis parce que je pense que ça n'a pas été bien compris. Tout à l'heure, notre collègue au bureau, M. Erhardt, a proposé un objet qui a été renvoyé à la commission du logement... Pas très cohérent, puisque cette commission serait en théorie supprimée dans un mois et qu'il faudra le renvoyer ailleurs! Bon, qu'on veuille traiter le règlement de la GIM dans cette commission des règlements, pourquoi pas... Mais tout le reste de la politique du logement, ça implique aussi de l'argent finalement. Ce sera donc plutôt à la commission des finances de le traiter. Moi, je le vois comme ça.

M. Pierre de Boccard (PLR). Ou le social...

Projets de délibérations: refonte des commissions du Conseil municipal

M. Daniel Sormanni. Non, ce n'est pas un problème social. Le problème social, c'est dans le règlement. (*Remarque de M. de Boccard.*) Le logement en tant que tel, c'est plutôt un problème financier. Alors, voilà, moi je le vois comme ça. Maintenant, il faut essayer d'avancer, et je vous invite à voter quand même en faveur de ce projet de délibération. Nous aurons l'occasion d'en discuter demain dans le cadre du troisième débat. On recommencera, c'est sympa; au moins on peut discuter.

M. Valentin Dujoux (Ve). Je prends juste la parole pour apporter des précisions et clore le débat qu'on a ce soir. L'amendement des Verts n'est pas là pour remettre en cause le travail de la commission. On l'a dit... (*Remarque.*) Non, le travail de la commission a été fait, il a été intéressant, la commission a empoigné le sujet et a fait des propositions. Ces propositions arrivent à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, et c'est aussi aux groupes politiques de les discuter. C'est ce que nous avons fait chez les Vertes et les Verts. Nous sommes arrivés à un certain nombre de conclusions, et c'est ce qui nous amène à proposer l'amendement tel qu'il a été mentionné précédemment.

Alors, c'est une question de temps, il y a une contrainte de temps, on l'entend... Le débat qui aurait pu être mené en commission, eh bien, on le fait ici. On aura un troisième débat demain... On entend toujours dire que ce Conseil municipal ne discute pas, ne réfléchit pas assez. Eh bien, c'est peut-être le moment en tout cas d'avoir un certain nombre de réflexions.

Concernant la commission du logement, pour nous elle est absolument importante au vu des enjeux actuels. Il s'agit de rappeler aussi que, derrière la commission du logement, il n'y a pas que les logements sociaux gérés par la Ville de Genève; il y a aussi toute une question autour des parkings, autour des arcades commerciales, des locaux associatifs. Ça mérite d'être mis en avant et travaillé. (*Remarque de M. Sormanni.*) Ça n'a rien à voir avec le logement, vous avez raison, et c'est pour ça qu'on propose...

La présidente. S'il vous plaît, c'est une seule personne qui prend la parole. Merci.

M. Valentin Dujoux. ... la commission du logement et de l'immobilier. (*Exclamation de M^{me} Roulet.*)

La présidente. OK, OK... C'est chacun son tour, et là c'est au tour de personne d'autre que M. Valentin Dujoux. Merci beaucoup. Vous pouvez y aller, Monsieur Dujoux.

M. Valentin Dujoux. J'en viens à la commission de la transition numérique... Là aussi, pour nous, au vu de la réalité telle qu'on la connaît et des enjeux numériques, il est d'importance que ce sujet-là soit, noir sur blanc, traité en commission, avec tous les aspects techniques – ça a pu être dit précédemment –, les aspects de logiciels, les grands enjeux en termes d'outils numériques que l'on met à la disposition de la Ville.

Mais il y a aussi toute une approche thématique qui peut être valorisée. Cela concerne notamment la protection des données, la question de l'IA mais aussi la question de comment on vit le numérique en tant que communier dans nos villes. On a eu le cas dans les bibliothèques avec un objet sur les bornes numériques. Il a été renvoyé en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse mais il aurait pu être renvoyé en commission de la transition numérique. D'autant qu'au-delà des prestations vis-à-vis des habitantes et des habitants, il y a aussi la façon dont on amène le numérique au sein de l'administration municipale pour répondre aux différentes et nombreuses missions de notre Ville. Concernant la commission du règlement, on l'a dit et redit, le but, c'est d'éviter de dissocier le règlement de la politique publique qu'il est censé incarner.

Il y a enfin la question de l'équilibre entre les différentes commissions... Alors on entend ce soir dire qu'il y a des commissions peu mobilisées qui semblent donc inutiles puisqu'il n'y a pas beaucoup d'objets... Mais ces commissions qui sont peu utilisées, on l'a dit, elles permettent, un, une spécialisation des commissaires, même si les séances de commission ne se font pas souvent (*brouhaha*), mais elles permettent aussi à un certain nombre d'entre nous de s'impliquer dans la vie du Conseil municipal, de pouvoir être commissaire sans avoir forcément deux ou trois soirs de pris pour les commissions. Les personnes qui siègent en commission des sports et en commission du logement, ce sont des commissaires à part entière mais ce sont peut-être aussi, pour certaines et certains, des commissaires qui, pour d'excellentes raisons, ont moins de temps à consacrer à leur mandat et qui peuvent néanmoins s'impliquer, grâce aussi à ce rythme qui est un peu moins soutenu en commission du logement et des sports. Parce que si on poursuit au rythme actuel, au vu de l'ordre du jour hyper chargé que l'on a, il faudrait que toutes les commissions siègent deux soirs par semaine, et même là encore on n'arriverait pas à avancer.

Pour nous, l'objectif est aussi de donner une place à l'ensemble des commissaires, des conseillères municipales et des conseillers municipaux. C'est tout le sens de l'amendement que nous vous proposons aujourd'hui. Alors oui, il ouvre le débat, et c'est tant mieux. Nous espérons qu'il pourra ouvrir des réflexions et que demain nous parviendrons à une position consensuelle.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Tout d'abord, je me permets une remarque de forme sur ce débat, qui vous appartient bien sûr, puisqu'il s'agit de l'organisation du Conseil municipal. J'ai été moi-même auditionné il y a plus de deux ans pour le Conseil administratif sur un aspect seulement de cette discussion, en l'occurrence sur la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je me permets de relever que cela ne satisfait pas la condition légale de la LAC prévoyant que tout examen d'un projet de délibération doit inclure l'audition du Conseil administratif. On ne va pas faire de formalisme excessif dans la mesure où ça vous appartient, cela étant j'ai été auditionné sur la proposition initiale concernant la seule commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – une audition intéressante d'ailleurs. Après, comme je l'ai dit, ça vous appartient.

Je voulais tout d'abord intervenir, sur le plan factuel notamment, par rapport à ce qu'a dit M. Gaberell. J'ai dû mal faire mon travail si on ne connaît pas encore, à ce point-là, à la fin de la législature, la manière dont fonctionnent les crédits en matière de transition numérique. Il y a très rarement des crédits spécialisés. Vous avez chaque année en tout cas un crédit, soit le plan biennal des systèmes d'information et de communication, le PSIC, pour lequel je serai auditionné en commission ce jeudi, soit le plan biennal de la transformation numérique de l'administration, le PBTN. Vous avez chaque année en tout cas un des deux. C'est biennal. Et puis vous avez ponctuellement des crédits spécifiques. Cela concerne par exemple tout ce qui relève du réseau Polycom, donc le système de communication et de sécurité, ou le cœur de réseau ou encore le fameux Enterprise Resource Planning (ERP), donc le système de base de gestion. Mais c'est très rare que vous ayez un crédit métier.

Après, il vous appartient de savoir si vous les traitez dans une commission ad hoc ou si c'est inclus dans une commission. Mais vous avez en général au moins un crédit par année. Donc à mon avis, autant faire de la commission ad hoc une commission permanente, ou alors vous l'attribuez – ça a été dit, je crois – à la commission des finances, pourquoi pas... Pourquoi pas à la commission des finances parce que c'est quand même un instrument clé transversal de gestion. C'était juste par rapport à la mécanique des crédits... Après, comme j'ai dit, vous faites comme vous voulez.

J'ai une remarque plus personnelle puisque j'ai siégé à la fois au Conseil municipal et au Grand Conseil... J'ai entendu quelque chose qui m'a un peu surpris, c'est le fait qu'une commission gèrerait tous les règlements. C'est un peu comme si le Grand Conseil décidait que toutes les lois seraient traitées dans une seule commission. Les lois ont toujours traité un thème. Il y a un projet de loi sur la culture, en matière sociale ou d'enseignement et ça va dans les commissions spécialisées. Mais ça, c'est une remarque personnelle...

Je comprends que ce soit complexe... De toute façon, il n'y a pas de répartition idéale. Il y aura forcément des thèmes à cheval, il y aura forcément des commissions plus occupées que d'autres. Je salue a priori la volonté de faire un peu moins de commissions, mais je comprends aussi l'enjeu que représente le fait de ne pas faire disparaître certaines thématiques comme le logement. Alors je réfléchis peut-être à haute voix, à titre très personnel... Ça peut être la commission de l'aménagement et du logement, ou la commission sociale et du logement puisqu'il est exact qu'en Ville – M. Gomez le dit souvent, M^{me} Kitsos aussi – le logement, tel que nous le gérons à la GIM et à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, c'est avant tout un enjeu de logement social.

Quant aux finances, eh bien, elles gèrent tout, donc, si on dit que le logement, c'est financier, alors le social aussi, la culture aussi. De toute façon la commission des finances a assez de travail comme ça... Je vous souhaite beaucoup de sagesse et d'inspiration pour votre troisième débat demain.

La présidente. Forts de tout ce qui a été dit ce soir, oui nous aurons un troisième débat, et tant mieux. Nous avons la nuit pour réfléchir à tout cela. (*La présidente répète l'intitulé des amendements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Corpataux au projet de délibération PRD-321 est refusé par 47 non contre 26 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le premier amendement de M. Schaller au projet de délibération PRD-321 est accepté par 42 oui contre 29 non (2 abstentions). (Commentaires.)

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Schaller au projet de délibération PRD-321 est refusé par 56 non contre 17 oui (2 abstentions). (Commentaires.)

Mis aux voix, l'amendement du bureau au projet de délibération PRD-321, présenté par M^{me} Kraft-Babel, est accepté par 74 oui contre 1 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-201 est refusé par 70 non contre 1 oui. (Commentaires. Le vote a été relancé une deuxième fois en raison d'un problème technique.)

La présidente. Pour le prochain vote, il y a trois articles et plus seulement un article unique...

Mise aux voix, article par article et dans son ensemble, la délibération PRD-321 amendée est acceptée par 50 oui contre 17 non (5 abstentions). (*Brouhaha et commentaires.*)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION PRD-321

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – L'article 115, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

¹ Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission de l'aménagement urbain (CAMU);
- commission des arts et de la culture (CARTS);
- commission de la cohésion sociale (CCSO);
- commission des finances (CF);
- commission des pétitions (CP);
- commission du règlement (CR);
- commission de la sécurité et du domaine public (CSDOM);
- commission des travaux et des constructions (CTC);
- commission des sports (CS);
- commission du logement (CL).

Art. 2. – Le Bureau, aidé du Service du Conseil municipal, est chargé de la réaffectation éventuelle des objets dans les différentes nouvelles commissions et de tous les actes administratifs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Art. 3. – L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} août 2025.

La présidente. Nous en avons terminé avec le deuxième débat. Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu demain. Ne vous inquiétez pas, celles et ceux qui auraient eu encore envie de dire des choses... (*Brouhaha.*) Je vous demande un peu de calme, s'il vous plaît. Merci beaucoup. Nous reprenons notre ordre du jour avec le point 7, la proposition PR-1683.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

9. Proposition du Conseil administratif du 20 mars 2025 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total de 14 249 800 francs, soit:

- **Délibération I: 11 306 800 francs complémentaires au crédit de réalisation de 49 779 000 francs brut et 49 279 000 francs net, voté le 28 juin 2021 (PR-1441, délibération I), destinés à la transformation partielle du Muséum d'histoire naturelle pour la mise en sécurité des collections et la réorganisation partielle du musée, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- **Délibération II: 2 943 000 francs destinés à la rénovation et à la mise aux normes de l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1683).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Initiée déjà en 2008, la mise à niveau du Muséum d'histoire naturelle (MHN), construit entre 1961 et 1966, a été entreprise par étapes au fil des différentes opportunités qui se sont présentées. Ces interventions successives et partielles ont notamment été dictées par des considérations financières liées à la conjoncture économique de l'époque et avec la volonté d'alléger le plan financier des investissements et ainsi de répartir les montants sur plusieurs années. Les besoins ont été contenus afin de rester dans des coûts les plus bas possibles avec:

- à partir de 2008, la nécessité de rénover les façades du MHN suite au décollement de pierres de façade, avec le remplacement des faux-plafonds des galeries d'exposition et l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture (PR-604);
- à partir de 2016, l'exigence de mettre en sécurité les collections conservées en alcool du MHN afin de répondre aux obligations légales (OPAM) avec une réorganisation partielle des bâtiments existants (PR-1441). Cette remise à niveau comprenait principalement la construction d'un nouveau bâtiment pour les collections, la rénovation des espaces libérés par les collections pour la réorganisation des espaces de travail et l'optimisation des activités (médiation, production d'expositions et services documentaires, ateliers techniques), ainsi que la reconfiguration des espaces d'accueil au public (billetterie, boutique,

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

vestiaires, cafétéria, etc.), la création d'une zone dédiée aux expositions temporaires et le renouvellement des galeries du troisième et du quatrième étage.

- à partir de 2020, les besoins pour le renouvellement de la muséographie et la scénographie des galeries publiques (PR-1648).

En ce sens, il n'était pas question, dans le cadre de la proposition PR-1441, de procéder à une rénovation de l'ensemble des espaces et des installations techniques du musée, bien que ces bâtiments n'aient pas subi de rénovation lourde depuis plus de cinquante ans.

Cette stratégie est malheureusement mise à mal suite à de nombreux imprévus au cours de l'avancement des travaux de transformation du Muséum depuis l'ouverture du chantier en janvier 2023, nécessitant des travaux complémentaires induisant des dépassements budgétaires et des délais complémentaires. Ces dépassements s'expliquent par différents facteurs:

- des imprévus techniques ont été découverts en cours de chantier, nécessitant des ajustements pour respecter les normes en vigueur, notamment en matière de sécurité incendie et de mise en conformité du bâtiment;
- des demandes complémentaires liées aux contraintes d'application de nouvelles normes en faveur de la protection des travailleurs et des travailleuses, ainsi que pour le public où des modifications apportées au projet initial ont été formulées par les utilisateurs et utilisatrices et le maître d'ouvrage, nécessitant la mise en place de solutions adaptées à leurs besoins;
- d'autres facteurs externes tels que le renchérissement des coûts des matériaux et des services qui ont également contribué à l'augmentation du budget initialement prévu;
- la pertinence de considérer la rénovation complète de l'auditorium qui n'était pas prévue jusque-là pour des raisons de coûts et qui se justifie du fait de la vétusté des installations et la nécessité d'une mise aux normes complète (changement des sièges, parois, sol, régie, etc.).

Cependant, et pour mettre en perspective cette demande de crédit complémentaire, la somme des coûts relatifs aux crédits selon les propositions PR-1441 et PR-1648 (pour la muséographie et la scénographie), ainsi que le présent crédit complémentaire cumulant environ 93 millions de francs, est proportionnée à l'ampleur de l'intervention globale, à la taille et au volume des bâtiments ainsi qu'aux enjeux de cette institution.

Cette demande de crédit complémentaire permet d'achever la remise à niveau des bâtiments du Muséum avec la perspective d'une réouverture partielle au public dans des conditions optimales à la rentrée 2026, en assurant la sécurité et la pérennité des installations ainsi que la préservation des collections. De renommée mondiale pour la qualité de sa recherche, le Muséum de la Ville de Genève

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

est le plus grand musée d'histoire naturelle de Suisse et le musée le plus fréquenté de Genève avec une moyenne de 300 000 visites par année. Ses collections représentent un patrimoine d'intérêt mondial avec une collection atteignant aujourd'hui plus de 15 millions de spécimens, référencée sur 30 km de rayonnages.

Exposé des motifs

Délibération I – Compléments à la transformation partielle du Muséum

Dans le cadre des travaux de transformation du Muséum, un certain nombre d'imprévus ont conduit à un dépassement du budget initialement alloué et estimé dans le cadre de la proposition PR-1441. Ces dépassements sont dus à la découverte d'installations non répertoriées ou de zones non conformes aux normes en vigueur, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures supplémentaires, principalement liées à la sécurité incendie, à l'assainissement des polluants, à la protection des collections et aux installations techniques vétustes dans les bâtiments existants.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des ajustements essentiels se sont imposés pour garantir la conformité aux normes actuelles, la sécurité des utilisateurs et utilisatrices et la protection du patrimoine et des collections restées sur site. Ces adaptations incluent notamment la mise en place de fermetures coupe-feu provisoires, la révision des dispositifs de détection incendie, l'assainissement de polluants et la protection accrue des collections.

De plus, d'autres travaux complémentaires ont été nécessaires pour adapter les infrastructures techniques et répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices du Muséum. Cette réévaluation des coûts est également liée à l'intervention dans de nouveaux espaces, qui n'était pas prévue dans le projet initial, et qui a entraîné des conséquences financières, méconnues au moment de l'élaboration du devis général initial.

Les coûts liés à l'augmentation des prix des matériaux de construction, du transport et de la main-d'œuvre, pour une grande partie, ont pu être absorbés par les réserves prévues dans le devis général de 2020 (5% sur le bâtiment des collections et 10% sur les bâtiments scientifiques et des expositions concernant le crédit I, équivalent à 2 269 400 francs HT). Cependant, cette réserve n'est pas suffisante pour couvrir les surcoûts en lien avec les travaux complémentaires décrits ci-dessus.

Cette demande de crédit complémentaire permet de financer l'ensemble des ajustements et des mesures non prévues, indispensables pour mener à bien la réouverture du Muséum dans des conditions optimales, tout en assurant la sécurité et la pérennité des installations, ainsi que la préservation des collections.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

En ce sens, le nouveau bâtiment des collections accueillera les collections en alcool, représentant une charge combustible importante. Dans cette optique, les demandes complémentaires formulées dans la présente proposition en matière de dispositifs de protection incendie pour le bâtiment des expositions et le bâtiment scientifique visent à renforcer la sécurité incendie de manière globale sur l'ensemble des trois bâtiments. Cette approche intégrée garantira une meilleure résilience face aux risques et assurera une protection optimale du patrimoine conservé.

Délibération II – Mise aux normes sécurité et rénovation des matériaux et techniques de l'auditorium

Située au cœur de la ville, cette salle, qui dispose de 238 places assises, est bien connue des Genevois et Genevoises. Ce vaste espace présente un grand attrait pour l'institution elle-même, qui y organise toutes sortes d'événements, des festivals, des séminaires scientifiques, des conférences, des projections de films et des réunions en plénum pour ses collaborateurs et collaboratrices. Les autres services et entités de notre administration se plaisent à organiser également des rencontres pour leur personnel dans cette salle. De même, les services de l'Etat, ainsi que des sociétés savantes ou naturalistes, la réservent régulièrement, tant la journée, fin de semaine comprise, qu'en soirée. En définitive, ce ne sont pas moins de 200 événements qui y sont organisés par année.

La rénovation de l'auditorium n'était initialement pas prévue. Cependant, depuis le crédit d'étude en 2016, le matériel technologique audiovisuel est arrivé en fin de course et nécessite aujourd'hui un renouvellement pour lequel la rénovation de toute l'installation électrique s'impose, et entraîne de fait la mise aux normes de sécurité incendie AEAI complète de l'auditorium. Les matériaux et mobiliers, datant majoritairement de l'ouverture du musée dans les années 60, sont, pour certains, à fort risque inflammable et nécessitent une mise aux normes actuelles.

Obligations légales et/ou de sécurité

Le Muséum est assujéti à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Les prescriptions de protection incendie à appliquer sont celles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie 2015 (AEAI).

Description de l'ouvrage

Vous trouverez ci-après un détail des principales mesures qui ont dû être intégrées dans le cadre de ce projet et qui font l'objet de cette demande de crédit complémentaire.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

*Délibération I – Compléments à la transformation partielle du Muséum
Mesures complémentaires en lien avec la sécurité incendie*

Ces mesures concernent l'intervention dans des zones et des espaces qui n'étaient initialement pas prévus dans le cadre du projet.

Des fermetures coupe-feu supplémentaires et des ajustements des méthodes d'intervention en cours de chantier ont été nécessaires pour respecter les normes de sécurité incendie à la suite d'imprévus identifiés par l'expert AEAI.

De même, le remplacement des portes non conformes ainsi que la rénovation complète de l'installation de détection incendie des bâtiments scientifiques et d'exposition se sont avérés nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur. Ce point n'était pas prévu dans le projet initial qui prévoyait une intervention de rénovation peu invasive. Toutefois, nous sommes tenus de mettre à jour l'installation conformément aux normes actuelles.

Des modifications et renforcements sur les structures existantes ainsi que sur les voies d'évacuation ont également été apportés. Une mise aux normes sera réalisée pour la totalité des faux-plafonds des espaces accueillant une grande quantité de public (voie d'évacuation verticale) à la suite du démontage de ces derniers pour la rénovation des installations de ventilation et des installations électriques (éclairage, détection incendie et système de sécurité). Les faux-plafonds conserveront leur valeur acoustique; derrière ceux-ci, toutes les techniques seront épurées et seuls les éléments nécessaires seront conservés, évitant ainsi des risques de dépôts de feux incontrôlés/invisibles.

Enfin, à la suite du constat réalisé sur la composition de la façade du bâtiment d'exposition, un risque de propagation de feu à l'ensemble du bâtiment par la façade a été identifié par l'expert AEAI. La façade n'étant pas étanche à l'air et au feu, les flammes peuvent facilement atteindre l'isolation extérieure combustible et donc se propager aux autres étages.

Afin de remédier à cette situation, une obturation par des éléments de maçonnerie avec raccord étanche à la maçonnerie existante est indispensable. En parallèle des travaux entrepris à l'intérieur des espaces d'exposition, ces travaux doivent se réaliser avant la réouverture au public.

Mesures complémentaires d'assainissement des polluants

Les surfaces à dépolluer ont été élargies au-delà des zones prévues initialement. Des éléments non répertoriés ont été découverts lors des démolitions, nécessitant des interventions supplémentaires, et des fissures découvertes ont dû être traitées pour garantir l'étanchéité des anciens bétons. Des ajustements ont également été nécessaires dans les vestiaires, sous-sols et ateliers, avec des

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

dépollutions complémentaires inattendues. Les travaux de mise en conformité des obturations de la façade existante nécessiteront aussi un tri des déchets plus conséquent à cause des polluants utilisés à l'époque.

Mesures complémentaires de protection des collections

Pendant la phase d'exécution, et afin de réduire l'impact des vibrations lors des travaux de démolition et de renforcement sismique, des méthodes de travail plus délicates et plus lentes ont été adoptées, conformément aux demandes du MHN, afin de préserver l'intégrité des collections sèches restées sur site. Des protections supplémentaires ont été mises en place pour éviter les dégradations liées aux conditions intenses du chantier (poussière, humidité et chaleur) tout en garantissant l'accès régulier dans ces zones aux collaborateurs et collaboratrices scientifiques ainsi qu'aux conservateurs et conservatrices.

De plus, une installation pour le branchement d'un groupe électrogène de secours sera déployée pour le bâtiment des collections dans le cadre du plan OSTRAL pour le maintien des conditions de conservation des collections en cas de coupure électrique généralisée.

Finalement, des frais de nettoyage ont aussi été ajoutés afin de limiter l'accumulation de poussières représentant un potentiel risque pour les collections et permettant aux scientifiques et aux collaborateurs et collaboratrices de continuer à travailler dans un environnement adéquat à leurs tâches quotidiennes.

Mesures complémentaires de sécurité et de contrôle d'accès du chantier

Une loge provisoire a été mise en place pour maintenir le contrôle d'accès au Muséum pendant les travaux. Des équipements de sécurité ont été déplacés ou ajoutés. Les frais de surveillance ont également été augmentés suite à des contraintes administratives qui ont amené à modifier le dispositif de contrôle initialement prévu par des agent-e-s de sécurité externes, répondant aux nouvelles exigences de sécurité et séparant le contrôle d'accès du personnel du Muséum de celui propre au chantier.

Deux agent-e-s de sécurité sont présent-e-s quotidiennement pour surveiller les accès et la sécurité du bâtiment jusqu'à la fin des travaux dans les bâtiments existants.

Travaux complémentaires en lien avec les installations techniques

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour maintenir les fonctions techniques du bâtiment en exploitation (détection incendie, chauffage, etc.). Cela

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

inclut le démontage d'installations d'éclairage pour procéder aux corrections de réseaux et l'adaptation du système de ventilation. Le remplacement des réseaux de détection incendie vétustes et des modifications des réseaux d'air comprimé de l'atelier de menuiserie ont également contribué à l'augmentation des coûts.

Une mezzanine a été ajoutée pour accueillir les nouvelles installations de ventilation et garantir une utilisation optimale du volume du local technique au sous-sol -2 du bâtiment d'exposition. Une structure métallique a aussi été intégrée en toiture pour supporter les nouveaux panneaux photovoltaïques, en répartissant leurs charges de manière uniforme et évitant ainsi une intervention sur l'étanchéité de toiture refaite en 2021-2022.

Les toitures des bâtiments sont pleinement exploitées pour des installations techniques telles que des panneaux photovoltaïques, des monoblocs et des aéro-refroidisseurs. En raison de la pollution sonore générée par une partie de ces installations, des protections supplémentaires seront mises en place pour réduire le bruit et préserver la vue des logements voisins.

Enfin, le remplacement des colonnes d'eaux pluviales traversant l'ensemble des galeries d'exposition s'avère indispensable en raison des infiltrations détectées à l'intérieur des vitrines. Les conduits, vétustes, n'ont pas résisté aux réparations de chemisage effectuées en 2020, lesquelles n'ont pas produit les résultats escomptés. La seule solution est le remplacement complet de toutes ces conduites pour prolonger de manière certaine leur durée de vie dans le bâtiment.

Le câblage et le local télécom ne répondent plus aux normes en vigueur et une mise en conformité doit être réalisée.

Les évolutions dans la gestion énergétique et de la sécurité du bâtiment (comme la gestion à distance du chauffage ou la gestion des accès et des alarmes intrusions/incendie) nécessitent un accès à un réseau sans faille. Dans cette perspective et en anticipation, des relais de couverture réseau 4-5G dans le nouveau bâtiment des collections et dans le bâtiment d'exposition doivent être prévus car ils sont indispensables pour le fonctionnement du réseau informatique et pour l'accessibilité de réseaux au public. De plus, la mise en réseau des appareils d'automatisation et de régulation des installations techniques doit être intégrée au réseau Ville de Genève.

Demandes complémentaires en lien avec les besoins du MHN

Les rayonnages mobiles prévus dans le bâtiment des collections ont dû être réajustés, nécessitant des adaptations en raison des charges des collections de livres.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Dans l'atelier de menuiserie, une nouvelle installation de captage des poussières sera mise en place pour remplacer les systèmes obsolètes et répondre aux normes de santé et sécurité.

A la suite d'une inspection des locaux par la Direction des ressources humaines, les vestiaires des ateliers seront mis en conformité avec la création d'espaces distincts par genre, incluant des casiers et des sanitaires.

Enfin, il est prévu une réadaptation de l'espace du documentarium par la suppression de parois existantes et l'intégration d'un vitrage sécurisé permettant l'ouverture physique et visuelle de celui-ci vers le hall principal, ainsi que d'un mobilier adéquat et s'adaptant au reste du concept du bâtiment, conformément à la demande du Service des monuments et des sites.

Le département de la culture et de la transition numérique désire garder des expositions temporaires payantes au MHN. Cela implique la nécessité de mise en place d'un système de gestion des accès des salles d'expositions temporaires dans le bâtiment des expositions. C'est un dispositif qui doit répondre aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et aux normes d'évacuation d'urgence. Le système retenu et qui répond à tous ces besoins est le système «speedgate», permettant de recevoir avec fluidité l'ensemble des publics, même lors de pointes de fréquentation (plusieurs centaines de personnes dans la journée).

Demandes complémentaires en lien avec les espaces d'exposition et publics

Les nouveaux espaces d'exposition ayant besoin d'un niveau de flexibilité accru ont intégré des structures pouvant supporter des charges importantes. Quelques portes ont aussi été ajoutées pour garantir des livraisons de matériel dans des espaces difficilement accessibles et pour offrir une maniabilité de l'espace plus importante, tout en garantissant la sécurité du public.

Les deux espaces de médiation créés par le MHN dans le projet de redynamisation imposent de la lumière naturelle et donc la réouverture de deux fenêtres auparavant masquées.

En ce qui concerne les espaces publics, la paroi entre le hall et la cafétéria a été retravaillée à la demande du Service des monuments et des sites, avec l'intégration d'une paroi vitrée rappelant le langage déployé sur les autres étages. Cette modification accroît la sécurité et améliore la gestion de l'air dans le hall principal.

Les sols des halls du bâtiment d'exposition nécessiteront une rénovation afin d'assurer une cohérence esthétique après les travaux techniques effectués. Le sol en pierre naturelle du rez-de-chaussée sera également prolongé pour remédier aux discontinuités.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un monte-personnes a été intégré dans l'espace des expositions temporaires pour accéder à la mezzanine.

Le tourniquet de l'entrée, qui posait des problèmes d'exploitation avec des pannes récurrentes, sera remplacé ou réévalué afin de permettre un accès aisé dans le musée par tous les publics.

La toiture du bâtiment de liaison, qui était initialement non accessible au public et aux scientifiques, sera désormais sécurisée par l'ajout de garde-corps.

Finalement, afin de gérer efficacement les flux de visiteurs et visiteuses, la signalétique d'orientation sera retravaillée et complétée. Les espaces extérieurs comporteront également des indications précises pour diriger et informer correctement le public dans le parc.

Délibération II – Mise aux normes sécurité et rénovation des matériaux et techniques de l'auditorium

Les systèmes d'audiovisuel et de technique scénique ne répondent plus aux besoins actuels du Muséum et nécessitent une remise à niveau, obligeant le tirage de nouveaux réseaux et le démontage des faux-plafonds pour une mise en conformité sécurité incendie. Ces travaux permettront par cette occasion la mise en place d'un système d'audio pour les malentendant-e-s.

La vétusté de l'auditorium, qui n'a pas été rénové depuis son ouverture dans les années 60, se ressent à travers la dégradation de certains matériaux. Les travaux ponctuels entrepris depuis son ouverture ne garantissent pas une sécurité optimale pour le public. Les normes AEAI actuelles imposent pour les espaces accueillant beaucoup de public des matériaux résistants au feu, ce qui oblige à rénover en grande partie le mobilier et les revêtements de l'auditorium. Ces changements feront l'objet d'une étude précise avec le Service des monuments et des sites.

La mise en conformité des techniques CVSE devra aussi se baser sur les directives AEAI mises en place dans le concept global du bâtiment: éclairage de secours, détection incendie, compartimentage des armoires techniques, clapets coupe-feu. Le concept chauffage et ventilation du projet global sera aussi appliqué afin de garantir au public un meilleur confort en période estivale et hivernale.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Elle reste inchangée par rapport au crédit initial. Cependant, une installation plus importante de panneaux photovoltaïques va être mise en place.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

L'intégration d'un réseau d'urgence a été mise en place en cas de panne générale d'électricité avec un groupe électrogène de secours mobile livrable en septante-deux heures.

Impact environnemental

Des mesures complémentaires ont été mises en place à la suite du mandat d'un expert en environnement, intégrant certains principes d'écologie de la construction. Ces mesures se concentrent sur des thèmes tels que le recyclage du béton, le choix du bois, les produits chimiques utilisés lors de la réalisation ainsi que la régulation et l'automatisation des installations techniques dans le bâtiment.

Les mesures énoncées s'appliquent à tous les lots de soumission. Elles s'inspirent des prescriptions d'Ecobau et de Minergie ECO.

Amélioration de la qualité de l'air

Le concept reste inchangé mais il a été amélioré ponctuellement par la mise en place d'une paroi vitrée entre la cafétéria et le hall, qui préservera le hall de toute odeur de restauration.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Ce crédit complémentaire inclut la création d'un vestiaire genré pour les ateliers.

Accessibilité universelle

L'installation d'un monte-personnes dans la galerie d'exposition du troisième étage garantit l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'entier des zones d'exposition. Un système pour les malentendant-e-s sera également intégré dans l'auditorium ou les espaces d'accueil.

Estimation des coûts

Délibération I.A: Mise en sécurité et réorganisation partielle du Muséum

A. Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		180 000
14	Adaptation des bâtiments		180 000
	148 Assainissement des bâtiments contaminés	180 000	

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

2	Bâtiment		7 332 000
20	Excavation		150 000
	201.1 Terrassements	150 000	
21	Gros œuvre 1		1 430 000
	211.1 Echafaudages	30 000	
	211.5 Béton et béton armé	1 400 000	
22	Gros œuvre 2		130 000
	224 Etanchéités toitures plates	90 000	
	228.6 Fermetures insectes	40 000	
23	Installations électriques		1 230 000
	230 Installations électriques	850 000	
	237.5 Installations de détection incendie	380 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		700 000
	244 Installations de ventilation	700 000	
25	Installations sanitaires		280 000
	254 Tuyauterie sanitaire	280 000	
26	Installations de transport		130 000
	261 Ascenseurs et monte-charge	130 000	
27	Aménagements intérieurs 1		2 725 000
	271 Plâtrerie et peinture	680 000	
	272.2 Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	940 000	
	273.0 Portes intérieures en bois	390 000	
	273.1 Armoires murales, rayonnages, etc.	580 000	
	279 Rayonnages mobiles	135 000	
28	Aménagements intérieurs 2		557 000
	281.1 Revêtements de sols sans joint	372 000	
	281.5 Dallage en pierre artificielle	45 000	
	283.2 Plafonds suspendus panneaux de plâtre	55 000	
	286 Assèchement du bâtiment	20 000	
	287 Nettoyage du bâtiment	65 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		2 148 500
56	Autres frais secondaires		205 000
	561 Frais de surveillance par des tiers	95 000	
	569 Signalétique	110 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		433 500
	583 Réserves pour imprévus	433 500	
59	Comptes d'attente pour honoraires		1 510 000
	591 Architectes	1 035 000	
	592 Ingénieurs et ingénieures civils	105 000	

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

593	Ingénieurs et ingénieures en électricité	125 000
594	Ingénieurs et ingénieures en CV et cond. d'air	120 000
595	Ingénieurs et ingénieures en install. sanitaires	45 000
598.4	Ingénieurs et ingénieures en sécurité incendie	55 000
598.5	Spécialistes polluants	25 000
I.	Coût total de la construction (HT)	9 660 500
		Arrondi à la centaine (francs)
B.	Calcul des frais financiers	
I.	Coût total de la construction (HT)	9 660 500
	+ TVA 8,1%	782 500
II.	Coût total de l'investissement (TTC)	10 443 000
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	522 000
III.	Sous-total	10 965 200
	+ Intérêts intercalaires 2%, durée 26 mois	237 600
IV.	Coût total du crédit complémentaire I.A demandé (TTC)	11 202 800

Délibération I.B: frais induits par les chantiers décrits dans le montant I.A ci-dessus

Au regard du retard de mise en œuvre des compactus, un crédit complémentaire est nécessaire afin de prolonger le stockage des ouvrages de la bibliothèque dans les dépôts de l'entreprise Harsch.

Stockage pour le dernier trimestre 2024	26 034,80 fr.
Stockage pour le premier trimestre 2025	26 034,80 fr.
Stockage pour le deuxième trimestre 2025	26 034,80 fr.
Stockage pour le troisième trimestre 2025, jusqu'à la remise du bâtiment d'exposition, de juillet à septembre 2025	26 034,80 fr.
Total du crédit I.B demandé (TTC)	104 000
Délibération I: récapitulation générale des coûts	
Total du crédit demandé	
Sous-total du crédit I.A. demandé	11 202 800
Sous-total du crédit I.B demandé	104 000
Total du crédit I demandé (TTC)	11 306 800

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Délibération II – Mise aux normes sécurité et rénovation des matériaux et techniques de l'auditorium

A. Estimation des coûts auditorium

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		230 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		170 000
	112 Démolitions	120 000	
	113 Démontages	50 000	
14	Adaptation des bâtiments		60 000
	148 Assainissement des bâtiments contaminés	60 000	
2	Bâtiment		1 500 000
21	Gros œuvre 1		70 000
	211.1 Echafaudages	40 000	
	211.6 Maçonnerie	30 000	
23	Installations électriques		200 000
	230 Installations électriques	200 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		230 000
	243 Distribution de chaleur	40 000	
	244 Installations de ventilation	190 000	
25	Installations sanitaires		25 000
	254 Tuyauterie sanitaire	25 000	
27	Aménagements intérieurs 1		710 000
	271 Plâtrerie et peinture	20 000	
	273.0 Portes intérieures en bois	110 000	
	273.3 Menuiserie courante	580 000	
28	Aménagements intérieurs 2		265 000
	281.2 Revêtements de sol textile	65 000	
	283.1 Plafonds suspendus panneaux métalliques	20 000	
	283.3 Plafonds en panneaux de fibre minérale	120 000	
	285.1 Peinture intérieure	25 000	
	287 Nettoyage du bâtiment	35 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		812 000
51	Autorisations, taxes		25 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	25 000	
56	Autres frais secondaires		60 000
	561 Frais de surveillance par des tiers	60 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		225 000
	583 Réserves pour imprévus	225 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		502 000

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

591	Architectes	310 000	
592	Ingénieurs et ingénieures civils	20 000	
593	Ingénieurs et ingénieures en électricité	40 000	
594	Ingénieurs et ingénieures en CV et cond. d'air	45 000	
595	Ingénieurs et ingénieures en install. sanitaires	3 000	
596.4	Acousticiens et acousticiennes	20 000	
596.7	Expertises scénographiques, muséographes	15 000	
597	Ingénieurs et ingénieures en sécurité	4 000	
598.4	Ingénieurs et ingénieures en sécurité incendie	20 000	
598.5	Spécialistes polluants	5 000	
599.8	Eclairagistes	20 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		2 542 000
			Arrondi à la centaine (francs)
B.	Calcul des frais financiers		
I.	Coût total de la construction (HT)		2 542 000
	+ TVA 8.1%		205 900
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		2 747 900
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%		137 400
III.	Sous-total		2 885 300
	+ Intérêts intercalaires 2%, durée 24 mois		57 700
IV.	Coût total de l'opération (TTC)		2 943 000

Délai de réalisation

Délibération I

Le chantier pour la transformation partielle et la mise en sécurité des collections du Muséum a démarré en janvier 2023.

La mise en exploitation du nouveau bâtiment destiné à la mise en sécurité des collections (décision du Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) est planifiée pour mi-janvier 2026.

A noter qu'une année est nécessaire entre la fin du chantier et l'emménagement des collections, dont six mois de stabilisation du climat dans le nouveau bâtiment et six mois pour le déménagement/emménagement des collections. La pose définitive de l'enveloppe extérieure est prévue pour début 2027.

8874

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025 (soir)

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Le bâtiment d'exposition sera livré partiellement mi-décembre 2025 et finalisé fin mars 2027 à la suite du déménagement des collections.

Le bâtiment scientifique sera livré partiellement mi-juillet 2025 et finalisé mi-juin 2027 à la suite du déménagement des collections.

Une partie des travaux complémentaires est déjà en cours, et l'ampleur de ces derniers a des incidences sur la planification initiale.

Délibération II

Les études pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La durée des études, puis des travaux de réalisation, sera d'environ dix-huit à vingt-quatre mois.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Délibérations I et II

Elles ne sont pas prévues dans la planification du PFI.

Budget de fonctionnement

Délibération I

Hormis les charges financières annuelles supplémentaires, le budget de fonctionnement reste identique à celui indiqué dans la proposition PR-1441 du 16 décembre 2020.

Délibération II

Hormis les charges financières annuelles supplémentaires, le projet n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement du MHN.

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 470 800 francs.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Délibération II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 319 100 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2025 et ne comprennent aucune variation.

Les éventuelles variations des coûts, liées par exemple au coût des matériaux, ne sont pas provisionnées.

Autorisation de construire

Délibération I

L'autorisation de construire DD 114112-RE a été délivrée le 27 septembre 2021. Elle est en force.

L'autorisation de construire complémentaire DD 114112/2-RE a été délivrée le 21 mai 2024. Elle est également en force.

Une demande d'autorisation de construire complémentaire pour les aménagements extérieurs du parc Malagnou (délibération IV du crédit initial de la proposition PR-1441) est en cours d'instruction.

Une deuxième demande d'autorisation sera déposée courant 2025 pour l'intégration des éléments composant cette demande de crédit et les travaux de scénographie du MHN.

Délibération II

Une demande d'autorisation de construire concernant les travaux de rénovation de l'auditorium sera déposée ultérieurement.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Délibérations I.A et II

Service gestionnaire	Direction du patrimoine bâti (DPBA)
Service bénéficiaire	Muséum d'histoire naturelle (MHN)

Délibération I.B

Service gestionnaire et bénéficiaire	Muséum d'histoire naturelle (MHN)
--------------------------------------	-----------------------------------

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Gros œuvre	1 760 000	300 000	2 060 000	14,5%
Second œuvre	3 412 000	975 000	4 387 000	30,8%
Installations, équipements fixes	2 340 000	455 000	2 795 000	19,6%
Frais secondaires et comptes d'attente	638 500	310 000	948 500	6,7%
Honoraires	1 510 000	502 000	2 012 000	14,1%
Frais financiers (TVA + frais fin. VdG)	1 542 300	401 000	1 943 300	13,6%
Frais induits par les chantiers (logistique)	104 000		104 000	0,7%
Coût total du projet TTC	11 306 800	2 943 000	14 249 800	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2025	5 000 000	0	5 000 000
2026	5 000 000	0	5 000 000
2027	4 249 800	0	4 249 800
Totaux	14 249 800	0	14 249 800

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Muséum d'histoire naturelle (MHN)

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP 0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	789 900	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0	
Total des nouvelles charges induites	789 900	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	0
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -789 900

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 306 800 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 49 779 000 francs bruts et 49 279 000 francs nets, voté le 28 juin 2021 (PR-1441, délibération I), destiné à la transformation partielle du Muséum d'histoire naturelle pour la mise en sécurité des collections et la réorganisation partielle du musée, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 306 800 francs.

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 943 000 francs destiné à la rénovation et à la mise aux normes de l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 943 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

—***—

La présidente. Je donne la parole aux auteurs de la proposition, qui la développent pour une durée totale de cinq minutes. Monsieur Sami Kanaan, vous avez la parole.

Préconsultation

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, le Conseil administratif s'est vu obligé de vous proposer cette demande de crédit supplémentaire. Nous n'aimons évidemment pas vous solliciter pour des rallonges, puisqu'il s'agit bien d'une rallonge. Avec M^{me} Perler nous avons pris les devants, nous sommes allés en commission le 26 mars. Je remercie d'ailleurs aussi bien les membres de la commission des travaux et des constructions que de la commission des arts et de la culture qui se sont réunis à Malagnou où il y a eu une présentation, des échanges puis une visite du chantier.

Je ne vais pas faire long sur l'importance et la signification de cette institution, le Muséum d'histoire naturelle (MHN). Elle est l'une des plus grandes dans son domaine en Europe. Elle est la plus grande en Suisse, de très loin, puisqu'elle recèle à elle toute seule 50% des collections d'histoire naturelle connues en Suisse et qu'elle reçoit en temps normal, quand elle est ouverte, plus de 300 000 visiteuses et visiteurs par année. Ce qui en fait le deuxième lieu unique le plus visité de Suisse romande. Sans compter toutes les activités de recherche et de médiation qui s'y déroulent.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Votre Conseil et le nôtre à l'époque avaient voulu faire un peu d'expérimentation en essayant de faire une rénovation partielle uniquement. Alors évidemment, il y a le nouveau bâtiment Ambre, qui est bien avancé, l'assainissement du bâtiment scientifique, mais on avait estimé qu'on essaierait d'éviter de rénover complètement le bâtiment public de A à Z, c'est-à-dire l'ensemble des équipements et des galeries. La proposition PR-1441 avait été acceptée dans ce sens en assumant ce choix de ne faire qu'une partie.

L'expérience a montré que c'était un mauvais choix. C'est plutôt une bonne chose dans l'absolu mais ça entraîne des conséquences au niveau des calendriers et des coûts. On se rend compte en effet que, dès le moment où on touche un bâtiment, on détecte forcément d'autres éléments qui doivent être pris en compte soit pour des raisons de normes au sens large, notamment des normes de sécurité, du fait du vieillissement des équipements, soit pour des raisons de cohérence et de gestion du chantier. Les mandataires, appuyés des équipes de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) ont réalisé en effet qu'il y avait plein d'éléments qu'il fallait absolument aussi assainir.

Il faut savoir que c'est un bâtiment qui a un certain âge puisqu'il date des années 1960, qui n'a jamais connu de rénovation complète. Il a connu un assainissement des façades – ça se voit, d'ailleurs – mais le bâtiment lui-même, le bâtiment public, n'a quasiment fait l'objet d'aucune rénovation depuis sa construction. L'ensemble des mesures, qui sont détaillées notamment à la page 2 de ce crédit supplémentaire, impliquent donc des surcoûts.

Le crédit initial, la proposition PR-1441, avait bénéficié d'appuis, de même que celui que nous avons fait voter par votre Conseil récemment sur la scénographie, la proposition PR-1648. Le présent crédit ne fait pas l'objet d'apports de tiers. Nous avons essayé d'en trouver encore, mais c'est bien plus difficile pour un crédit complémentaire.

J'insiste aussi, par souci de transparence, sur le fait que, du moment où le chantier est étendu à l'ensemble du bâtiment, nous avons fait le choix de vous proposer également de prendre en compte l'auditoire. Vous connaissez bien cet auditoire, j'imagine. Il est très utilisé par la société civile, pas seulement par l'administration. Nous sommes très souvent sollicités en effet par de nombreuses associations qui en général l'obtiennent gratuitement. Elles ne sont pas seulement liées au domaine de l'histoire naturelle, dans la mesure où cet auditoire est bien situé. Eh bien, on se rend compte là aussi que cet auditoire, qui a l'âge du bâtiment, doit être absolument assaini en termes de type d'équipements intérieurs, aussi bien sur le plan technique que de la sécurité. On devra de toute façon bientôt le faire. On a donc, c'est vrai, fait le choix de vous proposer une délibération spécifique pour l'auditoire. Cela permet tant qu'à faire – excusez-moi pour l'ex-

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

pression – de le faire dans le cadre du même chantier plutôt que de terminer un chantier et d'en recommencer un dans quelque temps.

Nous avons expliqué en commission l'ensemble des enjeux. Comme je l'ai dit, le Conseil administratif n'est pas enchanté dans l'absolu de devoir vous solliciter pour un crédit supplémentaire. Cela étant, si on additionne l'ensemble des crédits qui ont été acceptés et ceux qui seraient encore adoptés ce soir, si vous donnez suite à cette proposition, on en serait à pas tout à fait 100 millions de francs. Pour un bâtiment de cette taille et un équipement de cette importance, ce n'est pas non plus une somme démesurée.

La demande de vous solliciter pour traiter cet objet sur le siège n'est, je le reconnais, pas anodine, d'où l'audition en commission qui a eu lieu en amont de ce débat, et qui est due au fait que le chantier est en cours et qu'il y a des enjeux d'enchaînement du chantier puisqu'on n'aimerait pas devoir le stopper en plein élan si ça prenait encore du temps. Alors de nouveau, dans l'absolu on essaie d'éviter de faire ça trop souvent, mais là, pour cette institution cela vaut la peine de le faire pour éviter d'interrompre une dynamique de chantier, eu égard notamment à la réouverture du bâtiment. Elle a dû être reportée d'autant, mais on n'aimerait pas la reporter encore plus parce que, je vous le confirme, si besoin était, de nombreuses personnes nous sollicitent régulièrement pour savoir quand on rouvrira cette institution qui est chère au public genevois pour d'excellentes raisons.

Je précise au passage, dans la continuité de ce que je disais tout à l'heure sur l'occupation du personnel du MHN pendant cette phase de chantier, que le MHN existe du coup hors murs. Il s'est en quelque sorte allié à de nombreuses autres institutions culturelles. Il ne faut pas oublier déjà qu'il a un deuxième site, le Musée d'histoire des sciences au parc Mon Repos, qui est surtout connu pour la Nuit de la science mais qui fonctionne en continu avec de très belles activités qui ont été renforcées pendant la période du chantier.

Le MHN s'est invité également, si vous me passez l'expression, dans la fameuse exposition sur les vélos au Musée Rath, coproduite avec le Musée d'art et d'histoire (MAH), il s'est invité dans les bibliothèques municipales et il s'invite dans d'autres institutions de la cité durant cette période nomade. Et les travaux de recherches continuent... Je suis d'ailleurs moi-même fasciné de voir le nombre de découvertes d'espèces qui sont attribuées au Muséum dans l'histoire scientifique au sens large dans le monde, et la reconnaissance qui s'ensuit.

Pour vous rassurer toutes et tous, ce cher Janus, cette chère Janus... enfin ce cher Janus puisque c'est une tortue mâle – mais je ne sais pas s'il faut le dire au masculin ou au féminin, la fameuse tortue Janus, qui est donc une célébrité mondiale, n'oubliez pas, qui fête gaillardement ses 27 ans alors que son espérance de

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

vie était à peine de quelques années, est hébergée au Bioparc. Nous le remercions infiniment pour la qualité de l'accueil puisqu'il était évidemment impossible de garder Janus dans le chantier du MHN. Au nom du Conseil administratif, je vous serais extrêmement reconnaissant de donner suite à cette proposition ce soir. Nous sommes évidemment à votre disposition pour toute question. Merci beaucoup.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je vous fais donc voter l'entrée en matière... (*Remarque.*) Ah pardon! Madame Perler, vous avez demandé la parole... C'est un complément. Allez-y.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Comme l'a souligné Sami Kanaan, les deux départements ont évidemment beaucoup réfléchi autour de cette demande de crédit complémentaire, assortie de la proposition de prendre également en charge la rénovation de l'auditoire.

Je tiens moi aussi naturellement à remercier les deux commissions de nous avoir accueillis, de nous avoir réservé ce bon accueil, d'avoir été extrêmement attentives et d'avoir participé à la visite du chantier, le 1^{er} avril – ce n'était pas un gag. Je crois que c'était important, cette visite de chantier – qui a également été proposée à la presse – en présence de représentants du Muséum et du département que je préside, parce qu'on a des questions récurrentes et régulières sur la façon dont ce chantier se déroule, et surtout sur la date de réouverture de ce musée. Nous devons éviter que l'on interrompe le chantier – ce qui serait très problématique parce que ça diffère d'autant l'ouverture du musée et parce que ça péjore les conditions de travail, puisque le choix assumé dans le cadre de la rénovation, qui devait être partielle au départ, c'est que les bâtiments seraient toujours occupés par les collaborateurs et les collaboratrices. C'est donc un chantier extrêmement délicat et de grande ampleur.

Alors je rappelle juste quelques éléments techniques... On a sur ce chantier du MHN un nouveau bâtiment, le bâtiment Ambre, dont la construction a été acceptée durant cette législature et dont le concours avait été mené lors de la précédente. On a donc la construction d'un nouveau bâtiment, on a la rénovation et le réaménagement partiel des bâtiments scientifiques et d'expositions existants, et on a le réaménagement paysager du parc de Malagnou. C'est donc un musée, je tiens à le relever, qui devient aussi un musée vivant dans un parc. Et on la mise à jour de la muséographie et de la scénographie, comme ça vous a été expliqué. Cela a donc exigé énormément de précautions.

Comme l'expliquait Sami Kanaan, le choix du Conseil administratif, au moment où le premier crédit vous avait été soumis, avant 2021-2022, c'était de

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

demander au Conseil municipal uniquement ce dont on avait besoin, à savoir d'être très précautionneux dans cette rénovation partielle. (*Remarque.*) Absolument, vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal... Nous avons constaté que cette option de base consistant à demander au Conseil municipal uniquement ce dont on avait besoin et pas toujours plus, plus, plus, eh bien, que ça n'allait pas s'agissant d'un bâtiment inauguré en 1966, il y a bientôt soixante ans, que cela exigeait des mises aux normes étant donné que les normes d'il y a soixante ans étaient diamétralement à l'opposé de celles qui sont exigées aujourd'hui, surtout en matière d'incendie. Il a donc fallu se résoudre à vous faire cette proposition, et ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nous le faisons. Nous avons, je tiens à le dire, beaucoup challengé les services et nos mandataires pour serrer la vis, comme on dit, ce qui a été fait. On en arrive donc à ces deux délibérations, une première de 11 millions et une deuxième de près de 3 millions.

J'ai écouté très attentivement mon collègue Sami Kanaan par rapport à ce qu'il a indiqué sur l'auditoire. Trois millions de francs vous sont demandés. Le Conseil administratif a demandé aussi que l'on fasse une recherche de fonds pour la rénovation de cet auditoire. Ces démarches sont en cours, et peut-être que, d'ici à la fin de la législature, Sami Kanaan pourra vous apporter des bonnes nouvelles à cet égard.

S'agissant donc de l'auditoire, c'est un peu comme dans le reste du bâtiment existant... Ici, on parle surtout des matériels techniques de sonorisation. C'est un auditoire qui est très utilisé et très demandé, et il est surtout très agréable d'y travailler. Eh bien, les éléments qui prennent plus de place et les normes qui exigent d'avoir plus d'espace entre les fauteuils, à quoi s'ajoutent les tissus qui doivent également être mis aux normes, tout ça fait qu'on se retrouve à devoir non pas seulement changer la sono de l'auditoire mais tout refaire. Dès qu'on touche quelque chose, on doit le remettre entièrement aux normes.

Sami Kanaan et moi-même sommes naturellement prêts à répondre à des questions qui seraient restées en suspens. Nous vous remercions d'ores et déjà de voter en faveur de ces deux délibérations de crédit complémentaires. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

La présidente. Waouh... Cette entrée en matière est acceptée. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté attentivement les conseillers administratifs nous présenter

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

cette proposition et j'ai aussi pris acte – je l'ai dit au bureau – qu'il y avait eu un passage en commission au préalable. Bon, pas très réglementaire... mais je sais que parfois ça se fait.

Il n'en demeure pas moins qu'on vient nous demander aujourd'hui, après avoir accepté un crédit de près de 50 millions, de voter en faveur d'un crédit supplémentaire de 14 millions sur le siège. Moi, je suis désolé, ce Conseil municipal devient une chambre d'enregistrement à voter une valse de millions! Je n'ai pas fait l'addition des propositions à l'ordre du jour; je pense que j'ai bien fait parce que je serais tombé à la renverse autrement. Probablement qu'on n'est pas loin des 100 millions de francs.

Je trouve quand même un peu fort de café de nous soumettre cette proposition, qui est importante, même s'il y a eu une présentation à la commission avant, ce qui n'est pas tout à fait correct. Je comprends bien qu'il faille compléter ce crédit, mais moi je demande formellement qu'il soit quand même renvoyé en commission. Je trouve qu'il n'est pas normal qu'on doive voter des sommes aussi considérables comme complément d'un crédit, lequel était de 50 millions à la base et auquel on rajoute 14 millions. Non, ce n'est pas sérieux de travailler comme ça.

Malheureusement, on le voit, on est à la fin de cette législature et on a une myriade de propositions du Conseil administratif qui arrivent maintenant à un mois de la fin de cette législature et qui représentent des sommes absolument astronomiques. Et après, on vient nous dire que la Ville de Genève n'a pas d'argent, qu'on dépense trop, puisqu'on entend ça de tous les côtés... Ceux qui défendaient l'extension viennent maintenant nous dire qu'il faut serrer les boulons. Je veux dire, c'est le monde à l'envers!

Moi, je trouve quand même assez curieux... J'imagine que cette proposition est passée au Conseil administratif – bon, au Conseil administratif renouvelé... C'est pratiquement un gouvernement monocolore, quoi! Pratiquement. Aujourd'hui, si on veut, on peut rigoler; il y a cinq conseillers administratifs pratiquement de gauche, et on vient avec des propositions comme ça. Je trouve qu'on se moque un peu du Conseil municipal ici. Je demande formellement que l'on renvoie ce texte à la commission des travaux et des constructions pour qu'elle y soit détaillée.

La présidente. Je mets aux voix le renvoi en commission, comme ça, c'est fait. (*Ndlr: Selon l'article 95 du RCM, le renvoi en commission est mis aux voix à la fin de la préconsultation.*)

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions recueille 30 oui et 30 non. La présidente départage les voix en votant non.

La présidente. J'ai reçu une motion d'ordre du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche pour demander que le traitement de ce point se fasse en débat accéléré. (*Exclamations.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 33 non contre 28 oui.

La présidente. Ce débat ne se fera pas en mode accéléré. Nous poursuivons le tour des prises de parole. Si nous avons un peu de chance, nous voterons ce point ce soir, sinon demain. Madame Anne Carron, vous avez la parole... (*Remarque.*) Donc, Monsieur Altenbach puis après M^{me} Carron. Vous n'apparaissez pas sur mon écran, Monsieur Altenbach, ce n'est pas normal... Allez-y, Monsieur Altenbach.

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Madame la présidente. Il s'agit certes d'une demande de rallonge financière et pas de trois francs six sous. Il ne faut cependant pas oublier que 300 000 visiteurs, enfants et adultes, viennent chaque année visiter cet établissement muséal, qui est d'ailleurs le plus visité de Suisse romande, sans compter les recherches qui s'y font encore actuellement.

Avec le vieillissement des équipements, la sécurité est en jeu, notamment la sécurité incendie. Le bâtiment est ancien, il n'y a pas eu de rénovation depuis sa construction il y a une soixantaine d'années – de rénovation interne, j'entends, pas la façade. En ce qui concerne l'auditoire, de nombreuses associations l'utilisent, et il est facile d'accès de par la position centrale du musée.

Il s'agit d'une somme très importante. Cela étant, tout est en chantier. La commission des arts et de la culture a visité le bâtiment presque entièrement et tout est vraiment en plein chantier. Nous sommes un peu forcés de répondre oui, car la rénovation sera vraiment définitive. De toute manière, on devrait voter dans les années futures des crédits supplémentaires pour faire ce qu'on n'aurait pas fait aujourd'hui. Si on ne faisait pas le travail aujourd'hui, ce serait évidemment plus cher, bien qu'étalé dans le temps. Alors autant régler tout tout de suite. Il faut voter cette rallonge quand bien même cela reporte la réouverture du musée. L'Union démocratique du centre va donc voter oui.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Alpha Dramé, vous avez la parole... Ah, mais Anne a disparu de la carte... J'avais demandé qu'on la remette mais vous n'êtes pas réapparue, Madame Carron. Bon, Monsieur Dramé, vous allez devoir attendre parce que c'était à M^{me} Carron de parler. Il y a eu un décalage avec M. Altenbach. Madame Anne Carron, vous avez la parole.

M^{me} Anne Carron (LC). Ecoutez, j'ai un petit ennui avec mon ordinateur. Alors je vous propose de redonner la parole à M. Alpha Dramé, le temps que je règle ça...

La présidente. On vous la redonne juste après, du coup... Monsieur Dramé, vous avez la parole.

M. Alpha Oumar Dramé (Ve). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous, les Verts, nous allons défendre l'ouverture de ce crédit d'un montant de 14 249 800 francs destiné à finaliser les travaux de transformation du MHN. Pourquoi soutenons-nous cette proposition? Parce qu'il ne s'agit pas ici de luxe ou d'un caprice, mais d'une nécessité structurante pour notre ville, notre patrimoine et notre avenir culturel.

Depuis 2008, la rénovation du Muséum se construit par étapes, selon les possibilités financières du moment. Cette approche prudente et responsable a permis de lisser les investissements dans le temps mais elle atteint aujourd'hui ses limites face aux réalités techniques du chantier. Depuis l'ouverture du chantier en 2023, de nombreux imprévus sont survenus: des installations vétustes, de nouvelles mises en conformité réglementaires à intégrer et un contexte économique marqué par le renchérissement des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre. Il est donc logique et cohérent d'ajuster aujourd'hui le financement à la hauteur des enjeux actuels, notamment pour garantir la sécurité incendie dans l'ensemble du bâtiment, protéger durablement les collections scientifiques, qui sont uniques au monde, et pour mettre aux normes l'auditorium, un espace central qui accueille chaque année plus de 200 événements publics et professionnels.

Permettez-moi de rappeler que le Muséum est le musée le plus visité de Genève, avec 300 000 visiteurs par an. C'est aussi le plus grand musée d'histoire naturelle de Suisse, reconnu internationalement pour la richesse de ses 15 millions de spécimens et pour son engagement dans la médiation scientifique et la transition écologique.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Investir dans le musée, c'est investir dans l'éducation, la culture scientifique et l'inclusion sociale avec des aménagements pour les personnes à mobilité réduite, un système audio pour les malentendants et la création de vestiaires genrés, sis dans une infrastructure résiliente, face au défi climatique, notamment l'extension du dispositif photovoltaïque et la gestion intelligente de l'énergie.

Oui, il s'agit d'un coût conséquent, mais rapporté à l'ampleur du projet – trois bâtiments, plusieurs milliers de mètres carrés, une institution de rang mondial – c'est un coût proportionné et justifié, d'autant que ce financement est prévu pour s'échelonner jusqu'en 2027, ce qui permet une planification rigoureuse et maîtrisée. Refuser ce crédit aujourd'hui reviendrait à bloquer un chantier bien avancé, retarder la réouverture partielle prévue en 2026 et mettre en péril la conservation d'incalculables collections.

En tant que ville capitale des droits humains, de la science et de la culture, Genève se doit d'être à la hauteur de son héritage et de ses ambitions. Je vous invite donc à soutenir avec conviction la proposition PR-1683 pour que le MHN puisse ouvrir ses portes dans les meilleures conditions de sécurité, d'accessibilité et de rayonnement.

M^{me} Anne Carron (LC). Cette proposition PR-1683 nous désole en particulier quant à la méthode. Le Conseil administratif, cela a été évoqué, nous demande de voter plusieurs millions sur le siège à la suite d'une étude éclair en commission, alors même que cet objet n'était pas encore inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il n'y a donc pas de rapport de commission disponible, vu que la commission n'était pas encore saisie de l'objet. Cette façon de faire est totalement inadéquate. Alors que nous pensions que le Conseil administratif avait bien compris que nous ne voulions pas travailler dans la précipitation, surtout quand il s'agit de sujets importants, nous sommes fâchés de nous voir imposer une fois de plus de faire le travail à l'envers.

Le MHN, qui est au cœur de cette demande de crédit complémentaire, est une institution majeure, cela a été dit – bien au-delà du périmètre de la ville. En termes de fréquentation du public, de qualité des collections présentées, de recherche scientifique et de médiation, ce musée est remarquable, et nous avons une chance inouïe de le compter parmi les institutions phares de la Ville. La responsabilité de prendre soin du MHN nous incombe; nous l'assumons fièrement et le répétons aujourd'hui. Cela étant, nous avons été extrêmement dérangés d'apprendre que les crédits complémentaires de la proposition PR-1683 étaient déjà pour certains un peu entamés. Le temps politique n'est certes pas toujours en adéquation avec le rythme et les aléas des chantiers de rénovation; cela ne doit cependant pas empêcher de tout mettre en œuvre pour respecter la marche à suivre. Voilà pour les reproches au Conseil administratif.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Sur le fond, et c'est une leçon pour l'avenir, fonctionner à l'économie n'est pas forcément le plus judicieux dans le domaine de la construction et de la rénovation. Les élus qui en 2016 ont enjoint au Conseil administratif de ne pas dépasser les 36 millions de francs pour la construction du bâtiment Ambre et les rénovations annexes pensaient sûrement à la bonne gestion des deniers publics. Cette condition a restreint le périmètre des études et fait passer sous le radar des rénovations moins visibles et pourtant indispensables pour répondre aux normes de construction actuelles. A cela s'est ajoutée, et nous ne nous y attendions pas, l'augmentation des coûts des matériaux survenue ces dernières années à la suite notamment de la guerre en Ukraine.

La demande de voter cette proposition sur le siège ce soir nous met dans une situation embarrassante qui se traduira, de notre côté, par une liberté de vote au sein de notre groupe. Certains pensent qu'il faut, par principe et vu le montant, impérativement engager un rapport de la commission des travaux et des constructions sur cet objet, ce qui pourrait se faire par un rapide passage en commission, mais cela vient d'être refusé; d'autres regrettent la procédure mais estiment que l'on peut tout de même aller de l'avant à la suite de la séance de commission anticipée sur cet objet.

M. Maxime Provini (PLR). Je pense que je suis entièrement d'accord avec tous les propos qui viennent d'être partagés par ma collègue Anne Carron. Déjà M. Kanaan nous explique qu'il n'aime pas les rallonges... Bon, eh bien, je crois que personne ici n'aime les rallonges. Pourtant on a été largement habitué par ce type de procédure ces dernières années en Ville de Genève. Ce soir on veut nous présenter comme ça, sur le siège, 30% de dépassement sans compter les 10% que la loi autorise déjà pour ce type de crédit. Donc finalement on a un dépassement de 40%, et là, eh bien, vous ne nous laissez pas le choix...

Enfin, on doit juste parler d'amateurisme. Qui est responsable dans ces dépassements de 40% d'augmentation? Qui faut-il blâmer finalement? Est-ce que c'est vous, vos collègues, vos directeurs de service, Monsieur le magistrat – vous transmettez, Madame la présidente? Qui n'a pas réalisé qu'on était en train d'ouvrir la boîte de Pandore en 2021? Ah mais, c'est fou! On a percé un mur, derrière il y a un musée qui n'a pas été rénové depuis soixante ans et on se dit: «Oh là là, il va falloir faire plus de travaux que prévu...»

Mais franchement, j'ai l'impression qu'on est vraiment, mais vraiment pris pour des imbéciles. De traiter comme ça les élus municipaux et les deniers publics, c'est vraiment scandaleux, c'est lamentable. N'empêche qu'on est pris en otage puisqu'on est évidemment tous très attachés à ce musée et que ce serait lamentable de le fermer, de dire donc non à ces travaux. Cette manière de faire est... Enfin, je peux sortir encore plein d'adjectifs: détestable, horrible, affreuse...

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

(*Rires.*) Je pense que je vais vraiment très mal dormir cette nuit à cause de ça. (*Rires. Remarques.*) Enfin, franchement, moi j'aimerais vous entendre parce que vous saviez depuis le début en 2021 exactement le risque que vous preniez en présentant une proposition à 47 millions de francs. (*Remarque de M. Kanaan.*) Mais bien sûr! Il ne faut pas me dire non, Monsieur Kanaan. (*Remarque.*) Alors dans ce cas, vous êtes complice d'amateurisme, je suis désolé. C'est un musée qui n'a pas été rénové depuis soixante ans... Vous avez porté et êtes encore en train de porter la rénovation du MAH, vous avez porté la rénovation de nombreux biens culturels, vous savez dans quel état se trouve le patrimoine de la Ville de Genève – je ne vous apprend rien, vous êtes là depuis bien plus longtemps que moi. Vous savez dans quel état ce patrimoine se trouve. Vous ne pouvez pas me dire que, lorsqu'en 2021 ce Conseil municipal a voté le crédit, vous ne vous rendiez pas compte que ces 47 millions ne suffiraient pas. Mais bon...

Ce soir nous sommes là parce qu'il y a eu un manque de courage, un manque de volonté à un moment donné de déposer le vrai crédit. On se retrouve avec 40% de dépassement. Moi, je me pose la question... Alors, je ne suis pas de ce secteur-là, mais qu'est-ce qui se serait passé dans le privé si on était venu nous voir à la fin en nous disant que ce serait 40% plus cher, qu'il faudrait remettre de l'argent? Qu'est-ce qui se serait passé? Quelles seraient les conclusions? Parce que franchement, il y a vraiment de quoi être très fâchés. On constate, une fois n'est pas coutume – et ça aura été jusqu'au dernier jour dans cette législature –, qu'on nous aura présenté des crédits d'une manière vraiment amateur, qu'on nous aura pris pour des pives jusqu'au bout. Malheureusement, ça ne changera pas.

La présidente. Le bureau vous annonce que la liste a été close pour qu'on puisse voter cet objet avant la fin de la séance. Il y a encore beaucoup de prises de parole... Il y a M^{me} Olivia Bessat-Gardet, M. Christian Zaugg, M. Daniel Sormanni, M^{me} Danièle Magnin, M. Kevin Schmid puis les conseillers administratifs. Je laisse M^{me} Olivia Bessat-Gardet prendre la parole; elle est à vous, Madame.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Je vous remercie, Madame la présidente. Evidemment, c'est un objet un peu particulier... M. le magistrat l'a dit, ce n'est pas forcément un objet qu'on présente de gaieté de cœur. Un crédit supplémentaire de 14 millions, c'est quand même quelque chose d'assez conséquent. Il ne s'agit pas de le prendre à la légère, et je crois pouvoir dire ce soir, en ma qualité de membre de la commission des travaux et des constructions de la Ville ayant assisté non seulement à la séance de commission organisée par les départements en charge mais aussi à la visite du MHN, qu'il n'y a pas du tout de traitement à la légère.

Je ne souhaiterais pas, moi, me faire accuser d'être complice d'amateurisme, alors je souhaiterais juste rétablir deux ou trois choses, peut-être, de manière que

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

L'on puisse aussi avancer sereinement pour garantir l'avancée de ces travaux. Sur-tout, il y a plusieurs choses qui sont essentielles. Ce crédit supplémentaire sert à financer ce musée qui est un joyau. Je ne vais pas vous rappeler son pedigree pour la cinquantième fois depuis dix minutes, mais enfin, ces 14 millions participent directement à la sécurité de l'ouvrage; ils participent pleinement à la pérennisation de l'installation et à un meilleur accueil du public; ils participent aussi à la préservation et à la mise en valeur des collections qui sont inestimables et que beaucoup nous envient. Et ils participent également – ce sera un petit trait d'humour, vous l'aurez compris – à l'amélioration des conditions de vie pour Janus la tortue, puisqu'elle va se retrouver dans une chambre avec de la lumière naturelle, figurez-vous. Et ça, comment je le sais? Simplement parce que j'ai participé à cette visite. C'est une visite durant laquelle on a pu constater pourquoi il y avait eu des imprévus, puisqu'on nous les a expliqués dans le détail. On nous les avait présentés dans le détail aussi lors de la séance qui a précédé la visite.

Alors, sur la méthode... Peut-être bien que cet objet n'était pas encore à l'ordre du jour au moment où s'est tenue la séance de commission conjointe entre la commission des travaux et des constructions et la commission des arts et de la culture. Et peut-être bien aussi qu'il n'y a pas de document de quelques pages qui fait office de rapport. Ces formalités sont-elles pour autant absolument nécessaires alors qu'on peut lire le procès-verbal de cette séance de commission? Ce d'autant que chaque groupe politique représenté ici a des commissaires qui y ont participé et qui sont donc tout à fait en mesure de rapporter à leur groupe pour-quoi c'est si important, ce qui s'y est dit, quels sont les enjeux, et aussi quant au fait qu'il faudrait expliquer à la population pourquoi, pour des positions de principe et partisans, on refuserait de voter ce crédit supplémentaire puisqu'on rallongerait dès lors le délai avant que ce musée ne rouvre.

Eh bien, pour moi, à part à être très procédurier, je trouve en tout cas que des garanties ont été données par les départements, que des réponses ont été apportées lors de la visite sur site, que des réponses ont été apportées aux questions très précises et très techniques qu'a posées l'un des commissaires qui, lui, connaît le sujet. Il se reconnaîtra certainement... Je ne vais pas le nommer pour éviter que ça donne lieu à un droit de réponse... (*Rires.*)

La présidente. Sage décision, sage décision...

Mme Olivia Bessat-Gardet. Ça, c'est cinq ans d'expérience... Tout ça pour dire que fondamentalement, oui, il y a une leçon à tirer: quand on fait des travaux, on fait des découvertes... Quand on fait des travaux sur un bâtiment construit au début des années 1960 qui n'a jamais été rénové, on fait de sacrées découvertes – et c'est loin d'être des trésors. Par conséquent on doit aussi en assumer les consé-

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

quences et parce qu'il faut permettre malgré tout à ce bâtiment de pouvoir une fois pour toutes rouvrir dans des conditions optimales pour tout le monde, pour les collections, tout ci tout ça.

Tout ça pour dire qu'il est indispensable de voter ce crédit de 14 millions. Nous le ferons bien volontiers. Nous saluons d'ailleurs le travail et l'anticipation des services et des départements qui nous ont présenté... (*Remarque.*)

La présidente. Allez-y jusqu'au bout, Madame Olivia Bessat-Gardet... Ça vaut la peine. (*Brouhaha. Cloche.*)

M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Mais oui, l'anticipation, vous avez bien entendu... Ce n'est pas complètement fou de dire que ça a été anticipé dans la mesure où... (*Brouhaha.*)

La présidente. Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît. Un peu de silence. Merci.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet. ... même si techniquement cet objet n'était pas à l'ordre du jour, une séance a quand même été organisée. On peut donc dire qu'on a anticipé, non? (*Exclamation.*) Jusque-là, ça va? (*Exclamation.*) Qui oserait me dire que j'ai tort là-dessus? (*Rires.*) En tout cas nous soutiendrons cette demande de crédit supplémentaire, et moi je me réjouis de la réponse du magistrat Kanaan. J'espère qu'elle sera truculente, garnie de petites anecdotes sur Janus parce que rien ne me ravit plus que de l'entendre parler de la tortue. (*Brouhaha.*)

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, alors rassurez-vous, mon intervention sera très brève parce que je n'ai pas du tout envie de répéter ce qui vient de se dire. Nonobstant, je pense qu'il ne faut pas faire preuve d'un formalisme excessif. Je veux dire que ce n'est pas la première fois, même quand ce Conseil municipal était à majorité de droite, que le Conseil administratif vient avec un crédit complémentaire, même assez important.

Ces travaux sont nécessaires. Nous sommes allés sur place, nous avons visité le musée de haut en bas, l'auditorium et les salles... Pour nous, c'est très clair, il faut absolument avancer. Encore une fois, ne faisons pas preuve d'un formalisme excessif. Il serait totalement ridicule de renvoyer ce projet en commission pour en

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

parler pendant cinq minutes. On y retrouverait les incohérences qui ont été relevées lors du débat sur la refonte du règlement. C'est donc inutile.

M. Daniel Sormanni (MCG). Bon, ce qu'on entend, c'est vraiment assez comique, surtout le coup de l'anticipation... Justement, si on avait anticipé, peut-être qu'on n'en serait pas là. Je peux bien comprendre qu'il y a eu une augmentation du coût des matériaux et ainsi de suite. Mais là, il y a toute une série de travaux supplémentaires! Je ne nie pas qu'ils sont indispensables. Moi, j'aurais envie d'accepter cette proposition bien évidemment. Mais renvoyez ça en commission!

Je ne vois pas pourquoi on doit se précipiter comme ça. Un, ce n'est pas faire preuve de respect envers ce Conseil municipal. C'est finalement se moquer de son travail. On a des dépassements, on a des travaux supplémentaires, tout ça n'a pas été prévu... Non, je suis désolé, ce n'est pas très sérieux tout ça. Et après on veut nous forcer la main... «Ah, mais rendez-vous compte! Ce musée, c'est formidable, c'est un des meilleurs de Suisse. Les gens arrivent du monde entier...» Certainement! J'en suis convaincu, c'est très bien, tout ça. Mais le moindre des respects, surtout quand on en arrive à un surcoût de 40% – ça a été dit tout à l'heure – c'est de renvoyer le crédit en commission de façon qu'il puisse être étudié d'une manière un peu plus approfondie qu'une visite sur place et une présentation dans une commission, en anticipation du débat en séance plénière.

Tout à l'heure, on nous a dit: «Ah mais on ne convoque pas toujours les conseillers administratifs lors de l'examen des propositions en commission, ce n'est pas très légal. Mais bon, on ne dira rien pour cette fois...» Et puis là? On ne renvoie pas les propositions en commission, ce n'est pas très légal, mais il n'y a pas de problème. Hop!

Alors mes collègues sont sympas, je les remercie, ils ont fait le calcul, puisque je disais tout à l'heure qu'avec toutes les propositions que nous avons reçues du Conseil administratif on en avait pour 100 millions... Je me suis trompé, ce n'est pas 100 millions, c'est 200 millions que vous êtes en train d'ajouter ce soir à la barque des investissements de cette Ville à travers vos votes! Alors le moindre des respects, c'est de faire un véritable travail d'investigation et de renvoyer toutes les propositions en commission. Ça a été fait la plupart du temps, sauf pour celle-là. Il faut la voter tout de suite sur le siège, c'est urgent, demain ça coûtera trois fois plus cher... Personne n'a dit que, si on la renvoyait en commission, elle reviendrait dans deux ans! On ne parle pas de ça! On peut demander à la commission de travailler rapidement et de la prendre en priorité. Mais le moindre des respects, c'est de la renvoyer en commission. Madame la présidente, je demande à nouveau le renvoi en commission. Je vous demande de procéder à un vote. Le règlement le permet. Rien ne dit qu'on ne peut pas demander ce renvoi plusieurs fois. J'ai dit.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

La présidente. Très bien, Monsieur le conseiller municipal. Je vous fais renvoyer le renvoi en commission de cet objet, sachant qu'on pourra le revoter à l'infini après jusqu'à la fin de la soirée... Mais il n'y a pas de problème. La demande est exécutée. Nous allons voter la demande de M. Sormanni, à savoir le renvoi de cet objet à la commission...

Une voix. Du règlement... (Remarque.)

La présidente. A la commission des travaux et des constructions. Ne m'embrouillez pas l'esprit, s'il vous plaît, à vingt minutes de la fin...

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 34 non contre 25 oui.

La présidente. La deuxième pioche était moins bonne... Cette proposition n'est pas acceptée. Du coup, on continue de traiter cet objet ce soir. (*Ndlr: selon le RCM, la demande de renvoi en commission formulée au cours de la préconsultation doit en principe être mise aux voix en fin de préconsultation avant le vote sur la discussion immédiate.*) Je donne à présent la parole à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. Après tout ce qui a été dit, je vais simplement résumer la situation en deux phrases. On s'est moqué de nous. C'était déjà le cas pour le Grand Théâtre, ici on remet la compresse encore une fois. C'est tout à fait inapproprié et inacceptable.

M. Kevin Schmid (PLR). Ecoutez, j'entendais tout à l'heure ma collègue Bessat-Gardet (*rires*) – je suis ravi si je vous fais un peu marrer... – féliciter les services et le Conseil administratif pour leur anticipation. S'il y a bien quelque chose à la fois que les services et le Conseil administratif n'ont pas appliqué ici, c'est précisément l'anticipation. Ça, c'était pour l'aspect un peu plus léger.

Il y a un aspect nettement moins léger... Vous l'avez rappelé tout à l'heure, Madame la conseillère administrative Perler, le mandat donné par ce Conseil municipal était particulièrement clair à l'époque. Il convenait de faire le nécessaire et le strict nécessaire pour ce musée, qui est d'ailleurs cher au cœur du groupe libéral-radical et à nous tous autant que nous sommes. Vous ne l'avez évidemment pas fait.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Il est pourtant évident que vous aviez à disposition tout un tas d'outils, y compris d'ailleurs le choix adéquat du mode de dévolution de ces travaux. On sait que la Ville de Genève a une longue tradition du recours à ce qu'on appelle les corps d'état séparés, à savoir, sans entrer dans les détails, un pilotage des travaux et tout un tas d'entreprises qui interviennent de manière distincte sur des travaux d'importance. Vous auriez pu estimer à l'époque, compte tenu du mandat spécifique qui vous avait été confié, qu'il serait judicieux de faire appel cette fois-là, pour l'exception, à un mandat, pourquoi pas, d'entreprise générale ou totale pour mener à bien ces travaux particulièrement complexes, ce que vous n'avez pas décidé de faire.

Vous avez par la suite dépensé les 10% de dépassement du budget alloué que la loi vous autorisait à dépenser sans revenir devant ce Conseil municipal, avant de vous apercevoir que cela ne suffirait pas et de repasser devant la commission puis ce Conseil pour demander, en addition aux 10% que vous aviez déjà dépensés, une trentaine de pourcents supplémentaires. Malgré tout ce qu'on pourra dire ce soir, cela nous amène à un dépassement d'une quarantaine de pourcents sur ces travaux.

Alors, moi, je veux bien convenir avec vous d'abord que ce musée est d'une importance et d'un rayonnement qui dépassent très largement ceux de la ville de Genève ou même du canton. Mais à vous de reconnaître a minima ce soir que le mandat extrêmement clair qui vous avait été confié alors par ce Conseil municipal n'a pas été respecté, pas plus que les deniers publics que vous nous demandez de voter ce soir en addition pour parer au manque d'organisation, d'anticipation, précisément, et de coordination sur ce chantier dont la Ville était garante et dont les magistrats et les services étaient responsables.

Sur n'importe quel chantier de rénovation ou de réhabilitation, en particulier sur des sites complexes, l'inconnue fait partie de la donnée de base. Eh bien, devinez quoi? Tout un tas de maîtres d'ouvrage privés, et même ici ou là publics, sont capables d'exécuter ces mandats en respectant le mandat qui leur est confié, respectivement les budgets qui leur sont confiés par leurs clients. Et, ici, le client, c'était la représentation municipale, c'est-à-dire nous-mêmes.

Je trouve qu'il y a une forme de légèreté... M. le magistrat Kanaan viendra évidemment nous expliquer – il va aller sur le terrain de la technique... – qu'on a découvert un problème, puis un autre puis un troisième, puis un quatrième. Il convient quand même de relever que c'est un désastre, un dérapage énorme. Ça va coûter 14 millions de deniers publics, d'accord. Donc la moindre des choses aurait été de faire ce que vous n'avez pas fait, ce que je n'ai pas entendu jusqu'à présent, à savoir de commencer par reconnaître ce dérapage et par présenter, au nom des services de la Ville et du Conseil administratif, vos excuses pour ce que vous vous apprêtez à faire porter au citoyen et à la citoyenne en Ville et à

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

l'argent public qui chaque année se déverse dans notre système. C'est un dérapage. C'est une gestion tout juste loyale de ce qu'aurait dû être l'exécution d'un mandat connu et très précis depuis le départ. Ce à quoi on assiste ce soir est absolument navrant.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Alors, j'ai bien écouté les uns et les autres... J'ai dit dès le début que ce n'était en aucun cas un plaisir de la part du Conseil administratif de vous amener un crédit supplémentaire. Ce n'est jamais le cas. Ces cas sont rares – j'y reviendrai. Alors, que le Parti libéral-radical soit particulièrement dur, en tant que parti d'opposition, je comprends, surtout avec la gueule de bois qu'ils doivent avoir aujourd'hui... (*Rires. Exclamation.*) Cela étant, je le redis puisque certains, vu la gueule de bois, ont apparemment les oreilles un peu dures... (*Exclamation.*) J'essaie de me mettre à votre niveau, ce qui est une erreur...

Mais pour parler du sujet lui-même... On l'a traité en commission, et vous avez à juste titre posé de nombreuses questions pertinentes, Monsieur Schmid. Je reviendrai sur la question du privé parce qu'elle est très intéressante. Dans la gestion des chantiers publics, nous pouvons attester que nous avons globalement jusqu'à récemment bien tenu les budgets. Il y a des exceptions fort regrettables, je suis le premier à le concéder – je l'ai dit dans ma première intervention, je le redis. Je laisserai M^{me} Perler répondre sur les questions de gestion des chantiers.

Ce qui est vrai, et je le reconnais volontiers moi aussi, c'est que les surprises qu'on a eues au Muséum ne devraient pas être des surprises. Il en est de même pour l'objet sur le Casino Théâtre, la proposition PR-1689, qui a d'ailleurs été renvoyée en commission puisqu'il est normal, je le reconnais aussi, que des crédits soient renvoyés pour qu'on ait le temps de les examiner. C'est le cas en règle générale. Eh bien, pour le Casino Théâtre nous voulions au départ juste, façon de parler, faire la machinerie et l'arrière-scène. Et c'est alors qu'on s'est rendu compte que le bâtiment était en train de s'écrouler. Nous disposions d'abord d'une première estimation de 8 ou 9 millions de francs, avant de vous saisir du crédit de 23 millions que vous avez renvoyé ce soir en commission.

Ce qui manque dans cette Ville, et c'est un cercle vicieux de l'urgence, vu le nombre de projets que nous devons gérer, c'est un état des lieux régulier de nos bâtiments. Et s'il y a un message pour la prochaine législature, c'est effectivement qu'un Muséum devrait faire l'objet d'un état des lieux – pas toutes les années, bien sûr, mais tous les dix ou vingt ans. Ça, c'est un enjeu qui est effectivement transversal.

Le deuxième élément qui moi m'inquiète, c'est l'évolution du marché de la construction. Il y a une surchauffe totale parce que tout le monde en ce moment

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

construit et assainit pour de bonnes raisons: politique énergétique, mise à niveau des normes et des besoins. En Ville de Genève également les besoins sont colossaux. Je sais que la Ville de Vernier, deuxième ville du canton, a atteint maintenant un volume de besoins d'investissements qui représente le tiers de son budget annuel. C'est beaucoup trop.

On a des nouveaux quartiers... Le Canton décide, nous payons... On avait documenté aussi les charges de ville-centre en la matière. Nous devons assainir tous les logements existants, les musées existants... (*Ndlr: le porte-nom du magistrat Kanaan est tombé; M. Sormanni vient le remplacer.*) Merci beaucoup, Monsieur Sormanni, c'est gentil... Merci beaucoup. J'étais tombé de mon piédestal, en tout cas au niveau du petit panneau...

Je suis d'accord avec vous qu'il y a des choses à revoir, mais moi, il y a quelque chose qui m'inquiète pour la Ville en général, par rapport au volume d'investissement qu'on va avoir – on le voit dans les appels d'offres. M^{me} Perler pourra en parler longtemps, ce n'est pas le lieu ce soir mais ça mériterait une fois un examen en commission je pense, peut-être dans la nouvelle législature. Il y a le renchérissement des matières premières, beaucoup en raison de la guerre d'Ukraine, et il y a aussi la complexification des normes. Moi-même qui suis socialiste, j'aimerais bien qu'on fasse une étude comparative de la manière dont les mêmes normes suisses sont appliquées dans les différents cantons. Je continue de prétendre, au risque de me faire mal voir par nos collègues du Canton, que la Ville est traitée spécialement sévèrement sous prétexte d'exemplarité. On nous oblige à faire du «24 carats».

Alors, dans le cadre du Muséum, votre Conseil, avec notre accord à l'époque, avait estimé qu'on pouvait pour une fois essayer de faire le strict minimum. Mais la loi est claire: à partir du moment où vous constatez dans le cadre du chantier – et il manquait un état des lieux – qu'il y a des problèmes que vous n'aviez pas encore identifiés, vous êtes obligé de les traiter.

J'en viens au fameux ratio... Chacun a sa méthode de calcul. Je vous ai dit tout à l'heure qu'on va dépenser, sur l'ensemble du Muséum, avec la scénographie, pas tout à fait 100 millions. Là, on vous demande 14 millions dont 3 millions pour l'auditoire qu'on a déjà inclus. On en est donc à 14,15%, ce qui est toujours trop, mais ce n'est pas 40%. (*Remarque.*) Si. Je vous fais volontiers le calcul en détail. Cela étant, au stade actuel des discussions, on peut effectivement se disputer sur les chiffres.

Encore une chose, Monsieur Sormanni... Je comprends M. Sormanni, dans l'absolu ça doit aller en commission. Maintenant, très sincèrement, si on avait fait dans le bon ordre, vous auriez eu la même présentation que celle que nous avons faite le 26 mars en commission, et en plus vous l'auriez eue seulement à la commission des travaux et des constructions, si ça se trouve, alors qu'on a eu les

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

deux commissions à cette séance-là. Il est vrai que vous n'avez pas pu faire un rapport... Je reconnais que ce n'est pas idéal, mais ce n'est pas illégal en tout cas parce qu'on peut en tout temps, pour n'importe quel objet, demander un vote sur le siège. Le vote sur le siège sans le passage préalable en commission, on le fait le moins possible, mais ça arrive. On le fait le moins possible. La preuve, c'est que la proposition PR-1689 sur le Casino Théâtre a été renvoyée en commission, que la proposition pour la numérisation, la proposition PR-1687, est allée en commission, et je crois que toutes les autres propositions ont été renvoyées en commission aussi. C'est donc vraiment une exception, et M^{me} Perler peut le rappeler, le chantier est en cours. Alors si vous décidez de ne pas voter cet objet ce soir mais de renvoyer en commission, ce qui a été refusé, eh bien, on devra geler le chantier et vous voyez aussi ce que ça veut dire. Ce n'est pas une prise en otage, c'est pour le bien public.

Concernant les privés... Alors vous me direz que je suis polémique, mais je ne peux pas m'en empêcher, vu ce que vous dites aujourd'hui sur les acteurs privés. Moi, ce que je constate dans le privé, premièrement, c'est que les directeurs généraux, les CEO qui plantent leur boîte, ils ont des parachutes dorés – et ils sont nombreux. Deuxièmement, Monsieur Schmid... (*Remarque.*) Mais si! Regardez le Crédit Suisse! Regardez le Crédit Suisse! Et il y en a plein d'autres! (*Remarque.*) Vous avez eu l'occasion de parler, je réponds. Deuxièmement, regardez le nombre de chantiers privés qui explosent leurs coûts. Je ne critique pas, c'est la réalité... Sauf qu'ils n'ont pas des parlements publics, pas la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD)! (*Remarque.*) Mais c'est aussi de l'argent quelque part qui est en moins dans les impôts! (*Remarque.*) Ils n'assument rien du tout! Ils paient. Donc voilà. Nous, globalement, et j'avais par hasard ce soir la liste des projets réalisés durant mes trois mandats, eh bien, heureusement, une immense majorité ont pu tenir les budgets.

De nouveau, je reconnais que ce n'est pas idéal. Effectivement, cette institution *in fine* méritait... On aurait dû dès le début faire un lifting complet et pas partiel. Eh bien, ce soir, nous vous demandons de compléter le lifting.

Et pour une dernière fois mentionner Janus pour faire plaisir à M^{me} Bessat-Gardet (*exclamations*), la star mondiale qui vient d'être de nouveau opérée par les meilleurs spécialistes du monde à Zurich pour son bien et sa survie vous remercie d'ores et déjà.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'apporte juste quelques éléments pour compléter ce que vient d'expliquer mon collègue. Sachez que je partage toutes vos remarques parce que j'ai eu, parce que nous nous sommes fait

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

les mêmes remarques. Evidemment qu'on ne s'attendait pas à avoir des applaudissements de votre part. Mais voilà, c'est une réalité, vous pouvez être fâchés, vous pouvez dire que vous avez des doutes, vous pouvez être désolés, dire que la méthode ne vous convient pas, que c'est désagréable, que vous auriez préféré que ça aille en commission – ce qui a d'ailleurs été fait mais c'est vrai que ça a été fait à l'envers et que ça vous déplaît –, que c'est embarrassant, etc., etc. Vous pouvez le dire. Mais ce que je n'accepte pas, c'est d'entendre des termes comme «amateurisme» ou bien que nous nous sommes moqués de ce Conseil municipal. (*Exclamation. Cloche.*)

La présidente. Pas de commentaire, merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Parce que, si j'avais choisi véritablement de me moquer de ce Conseil municipal, je m'y serais prise un peu autrement.

Ce qu'il faut connaître, c'est la démarche de base qui a conduit à cette situation. Et on vous l'a expliquée. Il y avait une volonté de ce Conseil de mettre une limite à la dépense et, au départ, ce qui avait été exigé, et c'est un message du Conseil fédéral, c'est de sortir les alcools de ce musée. Ce n'est pas très compliqué, OK, mais quand on construit un bâtiment et qu'on doit y déménager des collections, eh bien, on découvre tout ce qu'on vous a expliqué et on met le doigt au fur et à mesure sur ci ou ça et on se dit: «Ça, il faudrait le réparer ainsi que ceci et cela.» (*Exclamation. Cloche.*)

C'est vrai qu'aujourd'hui on ne le ferait plus comme ça. Ce serait exclu. J'aimerais quand même que vous sachiez que ce chantier a été un stress énorme pour la DPBA, pour les services parce que c'est un chantier complexe où des gens travaillent et où il y a des collections. Un chantier ne se déroule pas de la même manière lorsqu'il est occupé par des personnes autres que les ouvriers du chantier, c'est-à-dire par des gens qui y travaillent. Aujourd'hui, on ne le ferait plus. C'est exclu de tenir un chantier de cette envergure avec des collaborateurs et des collaboratrices qui travaillent en même temps. Et puis, comme l'a rappelé M. Kanaan, on ne le ferait plus sur un bâtiment qui a une soixantaine d'années sans le scanner et faire le travail totalement. Eh bien oui, on a appris! On s'est dit d'abord: «Ah tiens, en Ville on va faire ce dont on a besoin...» Et j'étais la première à applaudir à cette situation. On fait ce dont on a besoin et pas beaucoup plus. C'est ce qui a été fait et les découvertes qu'on a faites font qu'on a besoin de vous demander des compléments.

Quatorze millions... (*Exclamation.*) Le dépassement, c'est 11 306 800 francs, et on vous propose d'y inclure l'auditorium parce qu'on ne sait pas dans combien

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

de temps la technique va tomber en panne et qu'on devrait à ce moment-là rouvrir un chantier dans les six mois. Eh bien, on a pris l'option de vous le proposer. On peut prendre ce risque de ne pas le faire. On pourra rouvrir un chantier, il y aura de nouveau des échafaudages, ce n'est pas très grave... Ça va coûter un peu plus cher mais c'est tout à fait faisable. Mais il faut savoir que le risque, c'est de devoir rouvrir un chantier dans trois, six mois ou dans une année si on ne peut plus utiliser l'auditorium parce que la technique serait tombée en panne parce qu'elle est en fin de vie, qu'elle serait inopérante et qu'on ne pourrait plus l'utiliser. (*Brouhaha. Cloche.*) Donc ça, c'est votre choix, et c'est pour ça que nous avons mis deux délibérations.

Maintenant, sur la gestion des chantiers... Si on vient aujourd'hui vous demander de voter cet objet sur le siège, ce n'est pas pour vous ennuyer et vous entendre dire que, franchement, ce n'est pas très sérieux, cette manière de faire... Ce n'est pas du tout la raison. Si on doit faire une interruption de chantier, et nous avons réfléchi à cette possibilité, eh bien il se trouve que le timing, il est comme ça: on est au mois d'avril, les vacances de Pâques s'annoncent... Si aujourd'hui on renvoyait la proposition en commission, que vous l'étudiez, mettons, au mois de mai, et qu'on ait un rapport de commission aux alentours du mois de septembre, ça veut dire que le chantier s'interromprait jusqu'au mois d'octobre puisqu'il y a un délai référendaire.

Une interruption de chantier, ça a un coût. Les mandataires vont faire autre chose pendant ce temps, et on ne sait pas quand ils pourront reprendre leur chantier. C'est pourquoi nous avons pris l'option, les deux départements, de vous proposer un vote sur le siège afin d'éviter des surcoûts dus à l'interruption de chantier et surtout de différer la réouverture au public. Sincèrement, ma position, celle de mon collègue et également des services a été de proposer au Conseil municipal que cet objet soit voté sur le siège. Ça ne nous amuse pas du tout. On n'est pas contents de cette situation. Mais si on propose un renvoi en commission, ça veut dire une interruption de chantier et ça veut dire qu'on ne reprendrait pas avant le mois d'octobre, si les mandataires sont encore disponibles. Mais ça, c'est la réalité des chantiers! Et avec une réouverture qui serait différée...

M. Kanaan s'est exprimé sur les entreprises privées, il a aussi rappelé que l'évolution du marché de la construction était fort inquiétante, que les normes se complexifient et que nous devons, ma foi, chaque fois que nous découvrons une petite irrégularité, respecter toute une série de normes dont celle du feu puisque c'est un bâtiment public. Et l'Etat – passez-moi l'expression – ne rigole pas avec ce type de normes.

Il n'est pas question de reconnaître un quelconque dérapage. Le Conseil administratif a pris ses responsabilités. Nous vous soumettons ce crédit en vue de votre approbation, et vous faites votre travail en votre âme et conscience comme

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

vous le pensez. Pour ma part, j'espère que la tortue Janus retrouvera sa maison aussi vite que possible.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. (*M. de Boccard éternue.*) Santé, Monsieur de Boccard! Alors, nous avons tendance à faire nos débats pendant la préconsultation, ce n'est pas grave mais on va quand même suivre la procédure...

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 67 oui contre 1 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 65 oui contre 4 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération II est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 62 oui contre 6 non (3 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 306 800 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 49 779 000 francs bruts et 49 279 000 francs nets, voté le 28 juin 2021 (PR-1441, délibération I), destiné à la transformation partielle du Muséum d'histoire naturelle pour la mise en sécurité des collections et la réorganisation partielle du musée, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 306 800 francs.

Proposition: transformation partielle du Muséum
et rénovation et mise aux normes de l'auditorium

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 943 000 francs destiné à la rénovation et à la mise aux normes de l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 943 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

10. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous dis bonne nuit et je vous retrouve demain à 17 h 30.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8806
2. Communications du Conseil administratif	8806
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8806
4. Motions d'ordonnancement	8807
5. Motion du 15 janvier 2025 de Mmes et MM. Florian Schweri, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Amanda Ojalvo, Manuel Zwyszig et Olivier Gurtner: «Permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc» (M-1857)	8811
6. Motion du 17 mars 2025 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Gabriela Sonderegger et Jean-François Albanesi: «Pour des mesures de sauvegarde du commerce genevois» (M-1879)	8813
7. Motion du 5 février 2025 de Mmes et MM. Matthias Erhardt, Livia Zbinden, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Valentin Dujoux, Laurence Corpataux, Bernard Delacoste, Omar Azzabi et Alpha Oumar Dramé: «Pour une politique proactive de la Ville de Genève sur le plan du logement» (M-1869)	8814
8. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:	
– le projet de délibération du 5 décembre 2018 de MM. et Mmes Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez et Gazi Sahin: «Modification du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève: création d'une nouvelle commission permanente Agenda 21» (PRD-201 A);	
– le projet de délibération du 23 janvier 2023 de Mmes et MM. Alain Miserez, Manuel Zwyszig, Amar Madani, Marie-Agnès Bertinat, Gazi Sahin et Delphine Wuest: «Refonte des commissions du Conseil municipal» (PRD-321 A)	8816
(Interventions)	8833

9. Proposition du Conseil administratif du 20 mars 2025 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total de 14 249 800 francs, soit:
- Délibération I: 11 306 800 francs complémentaires au crédit de réalisation de 49 779 000 francs brut et 49 279 000 francs net, voté le 28 juin 2021 (PR-1441, délibération I), destinés à la transformation partielle du Muséum d'histoire naturelle pour la mise en sécurité des collections et la réorganisation partielle du musée, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
 - Délibération II: 2 943 000 francs destinés à la rénovation et à la mise aux normes de l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1683) 8860
(Interventions). 8878
10. Propositions des membres du Conseil municipal 8901
11. Interpellations 8901
12. Questions écrites 8901

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi